

Article recueilli sur le site Academia :
unamur.academia.edu

<https://unamur.academia.edu/JeanFrançoisNieus>

ACADEMIA



Jean-François Nieus

Université de Namur (University of Namur), History, Professor / Research Associate
F.R.S.-FNRS

Research Interests: [Medieval History](#), [Power and Authority in the Middle Ages](#),
[Feudalism and Lordship](#), [Pragmatic literacy \(Medieval\)](#),
[Diplomatics \(Medieval\)](#), [Archival Studies](#), and [more](#)

Pourquoi les armoiries ? Culture chevaleresque et construction identitaire de la haute aristocratie au XII^e siècle

Passé 1200 ou 1250, les armoiries occupent en Occident une place de choix dans l'expression des identités personnelles ou collectives, l'affichage social et la communication politique. Elles tendent à devenir omniprésentes dans la vie des élites aristocratiques et commencent déjà à se diffuser vers d'autres groupes¹. L'héraldisation de la société est pourtant toute nouvelle : un siècle plus tôt, la plupart des régions de l'Europe latine ignoraient les insignes héraldiques. Après des siècles de disputes savantes, les multiples questions soulevées par les origines de cette mutation emblématique pourraient aujourd'hui être considérées comme réglées. Nul ne songerait plus à contester que le système sémiotique si caractéristique de la culture occidentale du signe a vu le jour entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle, sous l'effet de circonstances et d'influences exclusivement internes. M. Pastoureau, dont il n'est plus besoin de rappeler la contribution au renouveau scientifique de l'héraldique, s'est penché sur le problème dans une série d'articles parus entre 1975 et 1994, avec la volonté d'affiner la chronologie du processus, d'en éclaircir certaines modalités et de tracer des pistes de recherche, entre autres pour l'étude des antécédents pré-héraldiques des figures qui prendront place sur les armoiries classiques². L'historien français s'est largement rallié aux vues de l'héraldiste D.L. Galbreath selon lesquelles l'apparition des armoiries résulte de la fusion progressive de plusieurs sortes de signes (territoriaux, familiaux, personnels) en un système unique et régulé³. Il a aussi proposé une scansion du phénomène qui fait autorité⁴ : une longue phase de « gestation » des emblèmes héraldiques, du XI^e siècle aux années 1120-1130, fut suivie de deux étapes cruciales, l'une d'« apparition » des premières armoiries véritables jusqu'aux années 1160-1170 environ, l'autre de « diffusion » et de stabilisation des usages héraldiques jusqu'en 1230 ou 1240, avec toutefois des décalages considérables d'une région à l'autre.

Je remercie chaleureusement Jean-Luc Chassel, David Crouch, Laurent Hablot et Étienne Renard pour leurs précieuses observations sur une version préliminaire de cet article. Les points de vue adoptés restent toutefois de mon entière responsabilité.

¹ Pour un aperçu général, voir les récentes synthèses de M. PASTOUREAU, *L'art héraldique au Moyen Âge*, Paris, 2009, et G. SCHEIBELREITER, *Wappen im Mittelalter*, Darmstadt, 2013.

² M. PASTOUREAU, « Les éléments protohéraldiques dans Gormont et Isembart », dans *Cahiers d'héraldique*, t. 2, 1975, p. 49-57 ; ID., « L'apparition des armoiries en Occident. État du problème », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 134, 1976, p. 281-300 (repris dans ID., *L'hermine et le sinople. Études d'héraldique médiévale*, Paris, 1982, p. 51-71) ; ID., « L'origine militaire des armoiries », dans *Actes du 101^e Congrès national des sociétés savantes (Lille, 1976). Section d'archéologie et d'histoire de l'art. Archéologie militaire : les pays du Nord*, Paris, 1978, p. 107-118 ; ID., « La diffusion des armoiries et les débuts de l'héraldique », dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du colloque international organisé par le C.N.R.S. (Paris, 29 septembre - 4 octobre 1980)*, éd. R.-H. BAUTIER, Paris, 1982 (Colloques internationaux du CNRS, 602), p. 737-760 (repris dans ID., *Figures et couleurs. Études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, 1986, p. 89-113) ; ID., « La genèse des armoiries : emblématique féodale ou emblématique familiale ? », dans *Cahiers d'héraldique*, t. 4, 1982, p. 27-37 (repris dans ID., *L'hermine et le sinople...*, p. 85-94) ; ID., « La naissance des armoiries », dans *Le XII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XII^e siècle*, éd. F. GASPARRI, Paris, 1994, p. 103-123 (Cahiers du Léopard d'or, 3). On consultera également son *Traité d'héraldique*, 2^e éd., Paris, 1993, p. 26-32 et 298-310. Au plus fort de ses recherches, eut lieu un colloque entièrement consacré à la question : *Les origines des armoiries. Actes du 2^e colloque de l'Académie internationale d'héraldique (Bressanone/Brixen, 1981)*, éd. H. PINOTEAU, M. PASTOUREAU et M. POPOFF, Paris, 1983.

³ D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, 2^e éd., Lausanne, 1977, p. 17-40.

⁴ Voir par exemple la belle synthèse de F. MAZEL, *Féodalités. 888-1180*, Paris, 2010, p. 628-631.

D'importantes zones d'ombre subsistent pourtant. La nature, sinon la réalité même des signes pré-héraldiques demeure extrêmement floue. L'étude des « groupes héraldiques », identifiée dans les années 1970 comme l'une des meilleures voies d'accès aux origines⁵, n'a guère progressé depuis lors. La délicate question du ou des foyer(s) géographique(s) n'est pas non plus tranchée : dans son *Traité d'héraldique*, M. Pastoureau oscille entre l'approche diffusionniste traditionnelle, qui situe le berceau de l'héraldique entre Loire et Rhin et plus spécialement dans le nord de la France, et une vision franchement paneuropéenne, qui ferait naître les armoiries de façon indépendante dans différentes régions de l'Occident⁶. De façon générale, les hypothèses avancées pour expliquer la genèse des armoiries à l'aube du XII^e siècle apparaissent aujourd'hui fragiles. La thèse dominante, qui donne aux armoiries une fonction avant tout militaire (comme signes de reconnaissance), est désormais contestée : déjà mise en doute par certains au siècle passé, elle vient d'être battue en brèche de plusieurs côtés⁷. Resteraient alors les tournois, hauts lieux par excellence des exploits chevaleresques, fort mal connus toutefois avant la seconde moitié du XII^e siècle, et la « conscience lignagère » des familles aristocratiques, dont les manifestations héraldiques font cependant l'objet de lectures divergentes⁸.

Tout espoir d'y voir plus clair n'est pourtant pas perdu, puisque, de l'aveu même de M. Pastoureau, les sources pertinentes – sigillographiques, iconographiques et narratives pour l'essentiel – sont encore loin d'avoir été interrogées de façon systématique⁹. Depuis ses travaux, le principal secteur dans lequel les recherches se sont poursuivies est celui des témoignages offerts par la littérature récréative¹⁰. Il n'en ressort toutefois guère d'éléments nouveaux du point de vue de

⁵ Voir surtout D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23-24, 33 et 242-245 ; L. JÉQUIER, « À propos de l'origine des armoiries », dans *Kongressbericht 12. internationaler Kongress für Genealogie und heraldische Wissenschaften, München, 1974*, éd. H.-U. VON REUPPRECHT, t. 2, Stuttgart, 1978, p. 33-50 ; M. PASTOUREAU, « Géographie héraldique des pays lotharingiens : l'influence des armes de la Maison de Bar (XII^e-XV^e s.) », dans *Principautés et territoires, et études d'histoire lorraine. Actes du 103^e congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, 1979, p. 335-347 ; ID., *Traité d'héraldique*, p. 35 et 257-258 (et bibliographie, p. 55).

⁶ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 24 et 299-300. La contradiction tient au fait que le premier point de vue figure dans le texte de la première édition du *Traité* (1979), tandis que l'autre – paneuropéen – est exprimé dans les compléments apportés à la seconde édition (1993).

⁷ Voir les travaux de L. Fenske, A. Ailes, R.W. Jones et L. Hablot signalés *infra*, notes 114-116.

⁸ Les historiens de langue allemande ont tendance à établir une corrélation entre l'essor de l'héraldique et l'affirmation du modèle lignager : voir L. FENSKÉ, « Adel und Rittertum im Spiegel früher heraldischer Formen und deren Entwicklung », dans *Das ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, éd. J. FLECKENSTEIN, Göttingen, 1986, p. 75-160, aux p. 153-154, et surtout G. SCHEIBELREITER, « Zunamen und Wappen. Die Anfänge des agnatischen Bewusstseins », dans *Genealogica et heraldica : patrimoine du futur. Actes du XXVI^e congrès international des sciences généalogique et héraldique*, éd. A. VANDEWALLE et L. VIAENE-AWOUTERS, Bruges, 2004, p. 345-360 [repris dans ID., *Wappenbild und Verwandtschaftsgeflecht. Kultur- und mentalitätsgeschichtliche Forschungen zu Heraldik und Genealogie*, Vienne-Munich, 2009 (Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungsband 53), p. 229-244]. À l'inverse, en France et en Grande-Bretagne, les meilleurs spécialistes détectent plutôt dans l'héraldique des attitudes persistantes qui valorisent la parenté large, voire accordent une certaine préférence à la matrilinéarité : D. CROUCH, *The image of aristocracy in Britain (1000-1300)*, Londres-New York, 1992, p. 220-242 ; ID., « The historian, lineage and heraldry, 1050-1250 », dans *Heraldry, pageantry and social display in medieval England*, éd. P. COSS et M. KEEN, Woodbridge, 2002, p. 17-37 ; ID., *The birth of nobility. Constructing aristocracy in England and France, 900-1300*, Harlow, 2005, p. 156-162 ; J.-L. CHASSEL, « Le nom et les armes : la matrilinéarité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », dans *Droit et cultures*, t. 64, 2012, revue en ligne : <http://droitcultures.revues.org/2849>.

⁹ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 30 ; ID., « La naissance des armoiries », p. 105.

¹⁰ Voir récemment S. ALBERT et P. MORAN, « Des parentés choisies : la transmission des armes dans trois romans en prose du XIII^e siècle », dans *Viator*, t. 41, 2010, p. 179-210, ainsi que les actes du colloque *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale : mettre en signe l'individu et la famille (XII^e-XV^e siècles)*. Actes du colloque tenu à Poitiers les 17 et 18 novembre 2011, éd. C. GIRBEA, L. HABLLOT et R. RADULESCU, Turnhout, 2014 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 17), en particulier les propos liminaires de C. GIRBEA, L. HABLLOT et R. RADULESCU (« Rapport introductif : identité, héraldique et

l'élucidation des origines, les textes n'étant pas datés de façon assez fine, ni surtout commodes à interpréter¹¹. On pourrait en dire autant des images peintes ou sculptées, qui tardent longtemps à s'ouvrir à l'héraldique. Restent donc les sceaux. La présente étude vise à reprendre les problèmes en suspens à la lumière d'un nouveau corpus des plus anciens sceaux porteurs d'emblèmes héraldiques ou proto-héraldiques (dont, étonnement, la courte liste n'avait plus été amendée depuis trois quarts de siècle). La concentration géographique des premiers témoins sigillaires invite tout d'abord à réaffirmer l'existence d'un foyer septentrional antérieur à l'apparition de foyers secondaires, assez limités au demeurant, dans le sud de la France et de l'Empire. L'analyse des emblèmes révélés par ces témoins permet ensuite de constater que le caractère familial des armoiries est manifestement acquis dès les balbutiements de l'héraldique ; sauf exception, celle-ci ne valorise l'individu qu'à travers sa parenté. Enfin, muni de ces observations, l'on tentera d'affronter la *quaestio vexata* des circonstances et des causes exactes de la naissance des armoiries : plutôt que les impératifs de la guerre, la vogue des tournois et les tensions sociales de la « mutation chevaleresque » semblent bien être à l'origine du processus.

1. Les sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle

Un malentendu doit être dissipé d'entrée de jeu. Le sceau, contrairement à une idée bien reçue, n'est pas le support naturel de l'armoirie. De taille réduite, monochrome de surcroît, il en fut inévitablement un vecteur plutôt marginal, comparé aux mille et un artefacts emblématisés qui accompagnaient la noblesse dans son quotidien, mais dont rien ou si peu ne nous est resté : bannières claquant au vent, vêtements chamarrés, fresques murales, objets d'orfèvrerie émaillés, ustensiles peints ou gravés, équipements militaires, matériel de campement, etc. Il a fallu que deux phénomènes se conjuguent, sous l'effet d'enjeux identitaires communs, pour qu'émerge le sceau armorié : d'une part, dans certaines régions, l'énorme attraction exercée sur les laïques par cet insigne nouveau, mais d'emblée reconnu comme un attribut de pouvoir important, qu'était leur matrice sigillaire ; d'autre part, dans certains milieux, un goût renouvelé pour les divers symboles graphiques qui étaient susceptible de dire l'origine et le rang. Oublier cette position du sceau par rapport à l'armoirie, c'est s'exposer à des erreurs de perspective, en particulier pour l'étude des débuts de l'héraldique. Affirmer que les sceaux ont exercé une influence directe sur la formation des armoiries, comme on le lit dans les manuels classiques¹², me semble forcé.

Source par défaut, donc, mais source cruciale tout de même : à une douteuse exception près¹³, les premiers emblèmes (proto-)héraldiques sont exclusivement connus à travers les sceaux. Les empreintes sigillaires monopolisent même le paysage des objets armoriés jusqu'à une date avancée du XII^e siècle¹⁴, tandis que la source *ad hoc* que constituent les armoriaux manuscrits

parenté », p. 7-24) et la contribution d'A. AILES (« Heraldry as markers of identity in the medieval literature. Fact or fiction ? », p. 181-191).

¹¹ Voir les bilans mitigés dressés par L. HABLLOT, « Entre pratique militaire... », p. 150-151, ainsi que C. GIRBEA, L. HABLLOT et R. RADULESCU, « Rapport introductif... », p. 18-21.

¹² Voir en particulier D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 30 et 35, dont les propos sont repris par M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 28 (voir aussi p. 230), et avec lui par bon nombre d'auteurs.

¹³ La broderie de Bayeux : voir *infra*, note 58.

¹⁴ Deux exceptions notables sont la plaque funéraire de Geoffroy Plantagenêt, datée des années 1150 (dernière étude en date : D. CHRISTOPHE, « La plaque de Geoffroy Plantagenêt dans la cathédrale du Mans », dans *Hortus artium medievalium*, t. 10, 2004, p. 75-80), et la coupe armoriée de Resafa, probablement réalisée vers 1190 (H. PINOTEAU, « Une coupe héraldique trouvée en Syrie », dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1984, p. 155-176 ; R.A. LESON,

n'apparaît pas avant le milieu du siècle suivant. C'est dire toute l'importance que revêt le repérage des plus anciens sceaux armoriés. Les héraldistes ne s'y sont pas trompés, eux qui traquent les précieux témoignages de cire depuis des siècles. À ce jour, pourtant, le recensement n'est pas aussi abouti qu'on pourrait s'y attendre. Les travaux si féconds de M. Pastoureau reposent paradoxalement sur des listes de sceaux compilées par les héraldistes A.R. Wagner et D.L. Galbreath avant la Seconde Guerre mondiale¹⁵. Ces vieilles listes, assez complètes, dirait-on, pour les sceaux d'origine anglaise, le sont en revanche beaucoup moins pour les sceaux français, sans parler des autres provenances. Elles ne proposent pas non plus de datation critique des empreintes. Les recherches menées depuis lors sur la genèse de l'héraldique l'ont donc été sur des bases encore incertaines. À la décharge de mes devanciers, il faut reconnaître que très peu de nouveaux instruments de recherche ont vu le jour dans la seconde moitié du XX^e siècle, et que l'apparition de corpus photographiques « en ligne » commence seulement à changer la donne¹⁶. Pour ma part, c'est au fil d'investigations classiques dans les sources diplomatiques, puis d'une récente enquête sur l'essor des sceaux aristocratiques au tournant des XI^e et XII^e siècles¹⁷, que j'ai pu graduellement étoffer le petit corpus des plus anciens sceaux armoriés d'Occident – sans prétendre à l'exhaustivité, cela va de soi.

La liste ainsi rafraîchie des témoignages sigillaires de la première moitié du XII^e siècle comprend quatorze entrées, ce qui représente un doublement du corpus (tableau 1)¹⁸. Plusieurs sceaux méconnus ou inédits font leur entrée dans le palmarès, à savoir ceux du comte de Clermont-en-Beauvais Renaud II, du comte de Saint-Pol Hugues III Candavène¹⁹, du seigneur de Coucy Enguerran II, du comte de Rodez Hugues I^{er}, du comte de Gloucester Robert et du comte de Roucy Hugues Cholet. Mais ce sont aussi des datations nouvelles d'insignes déjà répertoriés qui viennent modifier la donne. Ont ainsi basculé dans la première moitié du XII^e siècle les sceaux du seigneur de

« Constellation of crusade : the Resafa heraldry cup and the aspirations of Raoul I, Lord of Coucy », dans *The crusades and visual culture*, éd. E. LAPINA, L. WHATLEY, A. MORRIS et S. THROOP, à paraître). Il faut peut-être y ajouter quelques-uns des pendants de harnais découverts par centaines en Grande-Bretagne ces dernières années : J. BAKER, « The earliest armorial harness pendants », dans *The coat of arms*, 3^e sér., t. 11, 2015, p. 1-24, aux p. 22-23.

¹⁵ D.L. GALBREATH, *Manuel du blason*, Lausanne 1942, p. 26-27 (superficiellement mis à jour dans D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23-24) ; A.R. WAGNER, *Heralds and heraldry in the Middle Ages*, 2^e éd., Oxford, 1956 [1^e éd. : 1939], p. 13-17. Voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 30 (ou encore ID., « La naissance des armoiries », p. 107), qui considère que ces deux listes offrent un « point d'ancrage extrêmement solide » en dépit de « quelques inévitables lacunes ». M. Pastoureau ne leur ajoute qu'un sceau luxembourgeois, lequel n'est en réalité pas recevable (voir *infra*, note 18).

¹⁶ Signalons l'avancée majeure que constitue la mise en ligne des 38.000 moulages de sceaux des Archives générales du Royaume à Bruxelles (<http://search.arch.be/fr/tips/99-zegelafgietsels>, dernière consultation le 23 avril 2015), ainsi que les campagnes de digitalisation entreprises par plusieurs dépôts départementaux en France. L'ambitieux projet *SIGILLA*, piloté par L. Hablot sous l'égide du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers, ouvrira lui aussi des horizons nouveaux dans ce domaine.

¹⁷ J.-F. NIEUS, « *Cum signo auctoritatis et excellentie mee sigillo*. Sceaux et identité symbolique des comtes de Flandre à la fin du XI^e siècle », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 58, 2015, p. 43-64 ; ID., « Early aristocratic seals : an Anglo-Norman success story », dans *Anglo-Norman studies*, 2015, à paraître.

¹⁸ De la liste admise jusqu'ici, j'écarte le sceau du comte de Luxembourg en 1123 (on a pris les flammes de la lance à pennon du cavalier pour un burelé : voir R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482*, t. 1/2, Bruxelles, 1993, p. 476-477, n° 2) et celui du comte de Nevers en 1140 (les traces d'ornementation qu'on devine sur le bouclier sont trop érodées pour constater la présence d'une aigle ou d'un quelconque autre emblème : P. BONY, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235). Le sceau image de la personne en France d'Oïl, Angleterre, Écosse et pays de Lorraine*, Paris, 2002, pl. VIII, n° 38). Je ne retiens pas non plus la « rose » vue par certains sur le gonfanon du futur roi d'Écosse David I^{er} vers 1120 (*contra* P.D.A. HARVEY et A. MC GUINNESS, *A guide to British medieval seals*, Toronto, 1996, p. 44 et 47 : il s'agit simplement d'une croix épaisse).

¹⁹ Déjà signalé dans une étude précédente : J.-F. NIEUS, « L'avoine des Candavène. Retour sur l'emblème des comtes de Saint-Pol et la naissance des armoiries », dans *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde*, t. 52, 2006, p. 191-212.

Guise Bouchard, du comte de Soissons Ives II de Nesle et du comte de Barcelone et prince d'Aragon Raimond-Bérenger IV.

Tableau 1. - Sceaux emblématisés de la première moitié du XII^e siècle

Projections : mentions, etc.	Premier usage avéré	Sigillant	Emblème	Support(s)
111[4] (A)	1126 (DC)	Raoul I ^{er} , comte de VERMANDOIS (c. 1115-1152)	échiqueté	gonfanon
1115 (A) 1105/20 (H)	c. 1130/50 ? (E)	Renaud II, comte de CLERMONT (et de VERMANDOIS) (1101-1157 ; Vermandois c. 1105-c. 1115)	échiqueté	gonfanon
-	1127/29 (DS)	Hugues III Candavène, comte de SAINT-POL (1112/15-1144/45)	gerbes	(champ)
1139 (A)	1132/47 (E)	Enguerrand II, seigneur de COUCY (1132/33-1147)	chevronné	bouclier
1139 (H)	1139/40 (E)	Galeran II, comte de MEULAN et de WORCESTER (1118/20-1166 ; Worcester 1138-1155)	échiqueté	gonfanon, bouclier, etc.
-	1140 (E)	Hugues I ^{er} , comte de RODEZ (1132-1156)	aigle	(champ)
c. 1130/40 (S)	1155 (E)	Bouchard, seigneur de GUISE (c. 1130-1156)	aigle	bouclier
1138/41 (S)	1146/48 (E)	Gilbert de CLARE, comte de HERTFORD (1136-1152 ; Hertford 1138)	chevronné	bouclier
1142 (A)	1146 (DC)	Ives II, seigneur de NESLE, comte de SOISSONS (1131-1178 ; Soissons 1141-1178)	fascés	bouclier
-	1146/48 (DS)	Gilbert Strongbow de CLARE, comte de PEMBROKE (1138-1148)	chevronné	bouclier
-	1146 (E)	Raoul I ^{er} , comte de VERMANDOIS (1115/20-1152)	échiqueté	bouclier
1144/46 (H) 1146 (A)	1150 (E)	Raimond-Bérenger IV, comte de BARCELONE et de PROVENCE (1131-1162 ; Provence 1144)	palé	bouclier
1147 (A)	1149 (DS)	Hugues Cholet, comte de ROUCY (1104/10-c. 1160)	choux	bouclier
1121/47 (S, H)	1150/53 (E)	Robert, comte de GLOUCESTER (1121/22-1147)	lion	(champ)

Sources : voir les notices détaillées en annexe.

Sigles : voir ci-dessous.

Deux dates sont proposées dans le tableau 1. La seconde (col. 2) est celle de la plus ancienne utilisation avérée du type, qu'il s'agisse d'une empreinte (E), d'un dessin (DS) ou d'une description d'érudit (DC). Ce dernier mode de transmission, souvent négligé, permet notamment d'affirmer que le célèbre sceau équestre au gonfanon de Raoul I^{er} de Vermandois était déjà utilisé dix ans avant la date qui lui est traditionnellement assignée (vers 1135), ou encore que le sceau d'Ives II de Nesle connu par une empreinte de 1172 existait déjà presque trente ans auparavant. La première date (col. 1), quant à elle, est une projection qui suppose une part de conjecture. Elle correspond soit à une annonce de scellement dans le texte d'un acte (A), qui nous apprend au moins que le sigillant usait déjà d'un sceau, soit à des considérations historiques (H) établissant un contexte précis pour la gravure de la matrice, soit encore à un essai de datation stylistique (S). Par exemple, des mentions diplomatiques du *sigillum* de Raoul de Vermandois invitent à le vieillir encore de dix ou quinze ans ; le sceau de Renaud II de Clermont, attesté par une empreinte plutôt tardive, est déjà annoncé en 1115, ce qui, nous allons le voir, concorde tout à fait avec l'interprétation de son motif emblématique.

Le lecteur trouvera en annexe les arguments qui sous-tendent chacune de ces datations. Résumons-en les principaux enseignements. Les tout premiers sceaux peu ou prou héraldisés sont ceux de Raoul de Vermandois (c. 1115-1152) – qui était déjà réputé être le plus ancien sceau

armorié, mais avec beaucoup d'hésitations²⁰ – et de son beau-père Renaud de Clermont (1101-1156/61). L'un et l'autre sont en effet mentionnés dès les années 1110. Bien qu'il faille attendre respectivement 1126 et 1130-1150 pour connaître leur iconographie, il ne fait guère de doute que ce sont bien les mêmes insignes. Non seulement leur style invite à le croire, mais les données héraldiques et historiques qui leur sont associées corroborent cette chronologie haute. Ce qu'il faut bien observer, c'est que ces deux insignes, malgré l'énorme fossé qui les sépare sur le plan plastique (autant le sceau de Raoul est raffiné, autant celui de Renaud est médiocre), présentent des types remarquablement similaires. Les deux princes sont figurés à cheval, au pas de majesté vers la droite, et portent à l'épaule des bannières quasiment identiques, c'est-à-dire pourvues d'un gonfanon *échiqueté* (marqué d'un damier, à neuf carreaux pour l'un, à seize pour l'autre) et prolongé par trois longues flammes. C'est le fameux *échiqueté* « de Vermandois ». Le comte de Clermont se permet de l'afficher parce qu'il a épousé Adèle de Vermandois († vers 1124) autour de 1105. Adèle était l'héritière de la principauté. Veuve depuis 1102 du capétien Hugues le Grand, fils du roi Henri I^{er}, elle avait alors un fils en bas âge qui était appelé à recueillir son patrimoine²¹. Le futur Raoul I^{er} semble avoir atteint l'âge de la majorité dès 1109²², mais il dut encore attendre plusieurs années avant d'arracher son émancipation à sa mère et à son parâtre, qui avaient manifestement pris goût au pouvoir²³. De toute évidence, l'étrange gémellité des deux premiers sceaux armoriés d'Occident est donc l'expression visuelle, sur un symbole d'autorité particulièrement signifiant, d'une « rivalité mimétique » entre un beau-père et son pupille²⁴. Je reviendrai plus loin sur les conséquences de cette observation pour l'interprétation de l'emblème vermandisien. Pour l'instant, retenons que le plus ancien motif proto-héraldique véhiculé par les sceaux apparaît sur des gonfanons princiers dans la deuxième décennie du XII^e siècle.



III. 1a-b. – Raoul I^{er} de Vermandois (1^{er} type)
(Moulage + Gaignières)



III. 2. – Renaud II de Clermont
(Moulage)

²⁰ Non seulement la datation traditionnelle de l'empreinte qui servait jusqu'ici de référence (« vers 1135 ») n'était pas assurée, mais l'état d'usure de cette empreinte pouvait laisser un doute quant à la présence d'un *échiqueté* sur le gonfanon. À cela s'est ajoutée une hésitation persistante à reconnaître dans les occurrences précoces de l'*échiqueté* un authentique motif héraldique plutôt qu'un simple motif ornemental : voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 31, note 41, dont les doutes ont été encore amplifiés par N. CIVEL, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, 2006 (Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge, 5), p. 266-269. Ce scepticisme n'a pourtant pas lieu d'être. L'argumentation de N. Civel repose sur une série de postulats erronés, contredits dans le présent article.

²¹ Voir, faute de mieux, H. DE LUÇAY, *Le comté de Clermont en Beauvaisis. Études pour servir à son histoire*, Paris, 1878, p. 11-12. Le Vermandois, malheureusement, attend toujours son historien.

²² J. DUFOUR, *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, t. 1, Paris, 1992 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), p. 64-67, n° 32 : Raoul porte le titre de seigneur de Péronne.

²³ Le litige familial ne fut réglé par le roi de France qu'en 1120 : C. HÉMERÉ, *Augusta Viromanduorum vindicta et illustrata*, Paris, 1643, Preuves, p. 39-40.

²⁴ L'expression renvoie aux thèses philosophiques de René Girard, judicieusement invoquées dans des contextes emblématiques similaires par L. MACÉ, '*Auctoritas et memoria*'. *Représentations et pratiques sigillaires au sein de la maison raimondine (XII^e-XIII^e siècles)*, mémoire d'habilitation inédit de l'Université de Toulouse II, Toulouse, 2014.

La fin des années 1120 voit apparaître un motif végétal simplement déposé sur le champ du sceau, à savoir les gerbes de céréales placées sous le cheval d'Hugues III Candavène (1112/15-1144/45). C'est au cours de la décennie suivante que l'étape de l'héraldisation du bouclier est franchie. La seule matrice datée avec une certitude absolue (de la fin) des années 1130 est celle du magnat anglo-normand Galeran II de Beaumont († 1166), comte de Meulan depuis 1118, nommé également comte de Worcester par le roi Étienne en 1138. Cette promotion donna lieu à la gravure d'un nouveau sceau biface, copieusement marqué d'un *échiqueté* – encore un ! – sur le gonfanon, le bouclier, le bliaud et le tapis de selle du cavalier. Toutefois, quatre ou cinq autres témoins sigillaires susceptibles de remonter aux années 1130, sinon plus haut dans le temps, montrent également des boucliers diversement armoriés. Celui d'Enguerran II de Coucy (1132/33-1147), par exemple, dont la gravure remonte probablement au début de la vie adulte de son propriétaire, présente, vu de face, un énorme bouclier en amande chargé d'un *chevronné*. C'est la plus ancienne représentation intégrale d'un écu armorié. Élément intéressant, en 1146 au plus tard, Raoul I^{er} de Vermandois se rallia à la nouvelle mode en adoptant une seconde matrice sigillaire sur laquelle il apparaît muni d'un bouclier orné de son *échiqueté*.



III. 3. – Hugues III de Saint-Pol
(Gravure XVIII^e s.)



III. 4. – Enguerran II de Coucy
(d'après empreinte)



III. 5. – Galeran II de Meulan-Worcester
(d'après moulage)



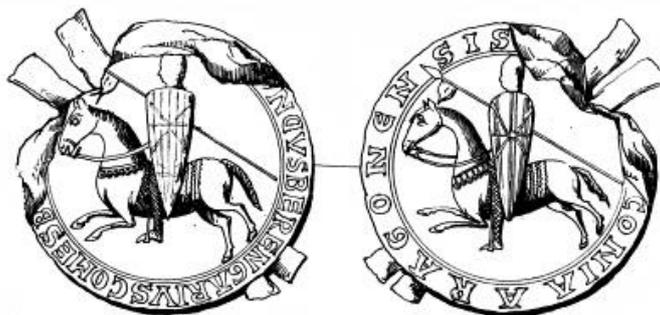
III. 6. – Ives II de Nesle-Soissons
(Gagnières, 1168)



III. 7. – Raoul I^{er} de Verm. (2^e type)
(Moulage)



III. 8. – Bouchard de Guise
(d'après moulage)



III. 9. – Raimond-Bérenger IV de Barcelone-Aragon(-Provence)
(d'après empreinte)

Une dernière manière de faire, plus rare, sans doute parce qu'elle suppose de renoncer au prestigieux type équestre, est représentée par des sceaux dont le champ est entièrement occupé par l'emblème héraldique. C'est le cas des sceaux des comtes de Rodez et de Gloucester, respectivement attestés en 1140 et avant 1147. Ils sont zoomorphes (aigle et lion), à l'instar du brochet – *lus* en ancien français – bien connu de Richard de Lucy à la décennie suivante²⁵. Passé le milieu du siècle, apparaît le sceau de Rohaise de Clare, dont la surface en navette est intégralement couverte par un *chevronné* (voir tabl. 2 *infra*)²⁶.



III. 10. – Hugues I^{er} de Rodez
(Empreinte)



III. 11. – Robert de Gloucester
(Empreinte)

Au final, la chronologie générale de l'émergence des armoiries ne se trouve pas chamboulée. Il faut tout au plus la décaler d'une ou deux décennies pour faire commencer la « phase d'apparition » dans les années 1100-1110. L'échiqueté de Vermandois prend ainsi quelques rides, mais ce n'est pas vraiment une grosse surprise. La temporalité relative des deux grands supports

²⁵ La nature héraldique de ces emblèmes animaliers ressort indiscutablement de leur caractère héréditaire : voir M. DE FRAMOND, *Sceaux rouergats du Moyen Âge. Étude et corpus*, Rodez, 1983, p. 116-118, n^{os} 2-4 (Rodez), et N. VINCENT, « The seals of King Henry II and his court », dans *Seals and their context in the Middle Ages*, éd. P. SCHOFIELD, Oxford, 2015, p. 7-33, aux p. 19 (Gloucester) et 20-21 (Lucy). Notons qu'en Angleterre, existe dès le milieu du XII^e siècle une tradition du sceau aristocratique décoré d'un motif animalier ou architectural, correspondant parfois à un emblème parlant (comme pour la famille de « Newhouse »), et qui peut aussi se transmettre de génération en génération. On ne peut exclure qu'il s'agisse d'emblèmes proto-héraldiques, encore que les familles concernées appartiennent plutôt à la petite noblesse ; la question mériterait une enquête. À titre d'exemple, voir les sceaux décrits (et bien datés à travers les actes qui les portent) dans F.M. STENTON, *Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw, from various collections*, Londres, 1920, p. 92, 256, 299, 305, 309 et 310.

²⁶ Il s'agit du second sceau de Rohaise, probablement gravé en 1156 à la mort de son premier mari Gilbert de Gand. Voir S.M. JOHNS, *Noblewomen, aristocracy and power in the twelfth-century Anglo-Norman realm*, Manchester-New York, 2003, p. 212-213, n^o 49.

successifs (du moins d'après les sceaux) des armoiries – bannières et boucliers – n'en sort pas non plus transformée. En ce qui concerne les figures héraldiques elles-mêmes, on constate simplement que les principaux éléments du système classique sont en place dès le milieu du XII^e siècle, qu'il s'agisse des partitions (*échiqueté*), des pièces géométriques (chevrons, fasces, pals) ou des meubles naturalistes de type animalier (les deux animaux phares, l'aigle et le lion, occupent déjà le terrain) et végétal (gerbes, choux). Là non plus, rien de fondamentalement nouveau. Ces dimensions de la « phase d'apparition » des armoiries telle que l'a décrite M. Pastoureau restent donc d'actualité. Les grandes leçons à tirer du corpus renouvelé des plus vieux sceaux emblématisés se situent à d'autres niveaux.

2. Monogenèse ou polygenèse ?

M. Pastoureau nous met en garde contre les nombreuses théories, anciennes et modernes, qui veulent attribuer l'invention du système héraldique à une zone précise de l'Occident. Toujours suspectes de nationalisme ou de régionalisme, elles sont invariablement mal étayées sur le plan scientifique. Lui-même, après D.L. Galbreath, défend l'idée d'un bourgeonnement généralisé et à peu près concomitant, un peu partout dans l'Occident latin, d'emblèmes divers qui vont se transformer en armoiries selon des rythmes et des modalités variables selon les régions. « C'est un fait général de civilisation dont il serait vain de vouloir préciser le berceau géographique », conclut-il dans la deuxième édition de son *Traité*²⁷. Il propose pourtant deux cartes qui semblent refléter une réalité très différente : fixant la diffusion des armoiries en France en 1180 puis en 1200, elles révèlent une très forte concentration au nord de la Seine²⁸. Cette abondance notoire d'armoiries dans le nord de la France au XII^e siècle est à l'origine de la réputation de « berceau de l'héraldique » qui reste malgré tout attachée à la région dans l'esprit des spécialistes de la période²⁹. Ce titre serait-il usurpé ? C'est l'avis de N. Civel, qui, dans sa thèse sur la noblesse de l'Île-de-France au XII^e siècle, récuse toute antériorité de l'héraldique septentrionale et se rallie fermement à l'opinion de M. Pastoureau³⁰.

Reprenons la question. Les sceaux nous invitent, me semble-t-il, à distinguer deux temps et deux échelles en matière de géographie proto-héraldique, avec un moment-pivot qui se situerait autour de 1150. Les témoins sigillaires de la première moitié du siècle s'agglutinent de façon saisissante dans deux zones bien précises de l'Occident médiéval : hormis l'aigle du comte de Rodez et le *palé* du comte de Barcelone qui font un peu figure d'intrus (je vais y revenir), tous les sceaux concernés proviennent ou bien du nord de la France, ou bien du sud de l'Angleterre (carte 1). Le « foyer » anglo-normand, animé par les grandes familles de Clare et de Meulan-Leicester, a déjà été identifié et reconnu de longue date³¹. Son équivalent continental, par contre, restait jusqu'à présent plutôt mal cerné, même si, on vient de le rappeler, l'entre-Seine-et-Meuse est volontiers présenté dans l'historiographie comme une terre d'élection précoce de l'héraldique. Il faut donc insister sur la consistance de ce « foyer » français. Inscrit dans un axe formé par l'Artois et l'est de la Picardie, il prend même des allures de microcosme à travers un agrégat d'occurrences aux confins du

²⁷ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 299-300.

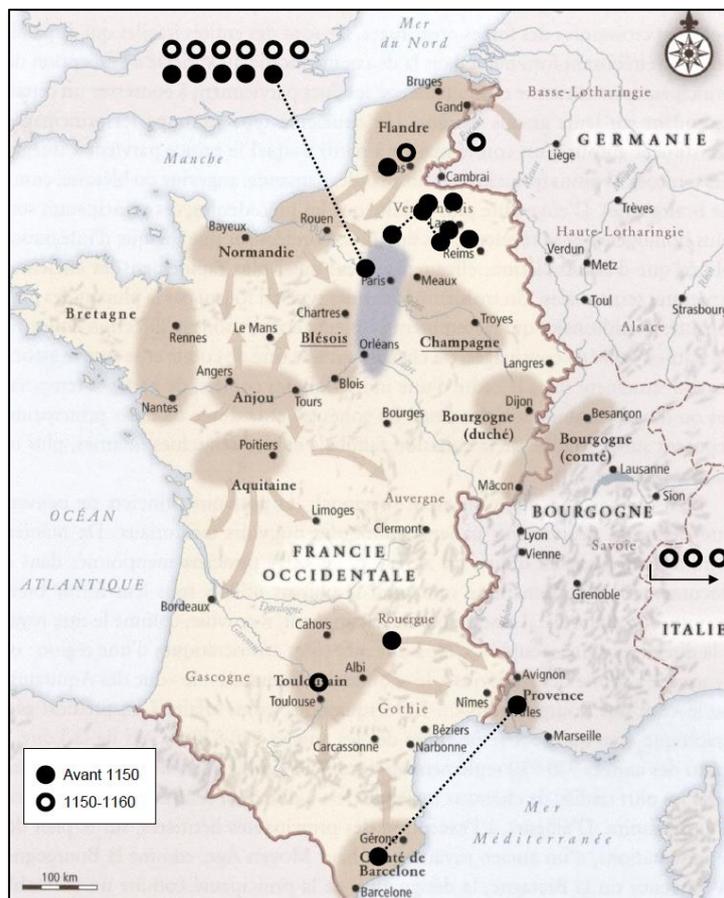
²⁸ *Ibid.*, p. 303.

²⁹ F. MAZEL, *Féodalités...*, p. 630 : « Ce phénomène se perçoit de manière simultanée dans plusieurs foyers différents (Flandre, Picardie, Île-de-France, Lorraine), tous situés au nord de la France, dans la grande région des tournois. Les armoiries se seraient ensuite diffusées, à partir du milieu du XII^e siècle, aux régions occidentales et méridionales. »

³⁰ N. CIVEL, *La fleur de France...*, p. 266-269.

³¹ Voir les importants travaux de D. Crouch cités *supra*, note 8.

Vermandois et de la Champagne (Nesle-Soissons, Coucy, Roucy, Guise). Qui plus est, les premiers porteurs d'armoiries de la région appartiennent tous à un même milieu aristocratique, celui des princes et des grands barons, étroitement liés les uns aux autres par la parenté, les fidélités et les rapports de voisinage. Il suffit de citer quelques-uns de leurs mariages pour s'en convaincre : Hugues III de Saint-Pol épouse la fille de Renaud II de Clermont et d'Adèle de Vermandois vers 1127, et Enguerran II de Coucy une nièce de Raoul I^{er} de Vermandois en 1132³². Précisons aussi, en anticipant un peu, que les liens du sang jettent des ponts significatifs entre le « foyer » français et son équivalent insulaire, lesquels ne font finalement qu'un du point de vue sociologique : Raoul de Vermandois est l'oncle maternel de Galeran de Meulan, tout comme Renaud II de Clermont est l'oncle de Gilbert de Clare (lui-même beau-frère de Galeran)³³. L'étroitesse des relations entre tous ces individus et leur appartenance à des réseaux communs est encore illustrée par l'histoire politique : en 1152, à la mort du comte de Vermandois, la tutelle de ses enfants sera confiée par le roi de France à Galeran de Meulan et à Ives II de Nesle³⁴.



III. 12. – Distribution géographique des sceaux armoriés jusqu'en 1150

³² Voir respectivement J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal entre France et Flandre : Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005 (Bibliothèque du Moyen Âge, 23), p. 80 ; D. BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale : pouvoir et société dans la terre des Sires de Coucy, milieu XI^e-milieu XIII^e siècle*, Paris, 1984 (Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale, 12), p. 99.

³³ Pour l'ascendance maternelle de Galeran de Meulan, voir D. CROUCH, *The Beaumont twins. The roots and branches of power in the twelfth century*, Cambridge, 1986 (Cambridge studies in medieval life and thought), p. 10-12. Gilbert de Clare a épousé Isabelle de Beaumont, sœur de Galeran, dans les années 1130 : *ibid.*, p. 32.

³⁴ *Ibid.*, p. 71, et W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XI^e-XIII^e s.). Leurs chartes et leur histoire*, t. 1, Paris, 1971 (Publications de la Société d'Histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 27), p. 28.

À première vue, donc, nous assistons à une éclosion extrêmement circonscrite, presque locale, de l'héraldique. Mais ne serait-ce pas une illusion provoquée par notre dépendance totale envers les sceaux³⁵ ? Au milieu du XII^e siècle, en effet, l'usage du sceau n'a pas encore été universellement adopté par la noblesse européenne. Il n'est inscrit dans les mœurs qu'entre Loire et Rhin, où il reste au demeurant l'apanage des franges supérieures de l'aristocratie³⁶. Inutile, donc, de chercher des sceaux armoriés là où ils ne pouvaient exister. On peut pourtant affirmer que les deux « foyers » révélés par les sources sigillaires constituent une réalité objective. Une étude récente a montré que, dès les années 1120-1130, le scellement aristocratique avait pris son essor dans tout le monde anglo-normand (aujourd'hui identifié comme son épice centre originel) et s'était déjà étendu aux régions frontalières, depuis la Bretagne jusqu'à la Flandre³⁷ ; au sein de cette vaste sphère politique et culturelle, l'usage du sceau était devenu accessible aux seigneurs de rang moyen³⁸. Sur le continent, l'Artois et la Picardie n'étaient donc qu'un segment, assez périphérique même, de l'espace à l'intérieur duquel les sceaux laïques se multipliaient déjà. La réalité et la précocité du « foyer » picard ressortent aussi des travaux existants sur la diffusion des armoiries dans plusieurs régions adjacentes, qui montrent bien que la multiplication des sceaux dans la seconde moitié du XII^e siècle ne s'accompagne pas instantanément d'une efflorescence d'insignes armoriés, celle-ci se produisant plutôt après 1180-1200³⁹.

Le bourgeonnement héraldique qui se produit des deux côtés de la Manche durant la première moitié du XII^e siècle serait donc bien un « fait régional », à interpréter dans son environnement propre. Pourtant, passé 1150, s'opère un changement d'échelle radical, et assez soudain, puisqu'il se voit déjà nettement dans le relevé de la douzaine de sceaux armoriés attestés durant la seule décennie 1150-1160⁴⁰ (tableau 2).

³⁵ Cette crainte a déjà exprimée par certains auteurs, comme A. AILES, « Heraldry in twelfth-century England : the evidence », dans *England in the twelfth century. Proceedings of the 1988 Harlaxton Symposium*, éd. D. WILLIAMS, Woodbridge, 1990, p. 1-16, à la p. 6.

³⁶ J.-L. CHASSEL, « L'usage du sceau au XII^e siècle », dans *Le XII^e siècle. Mutations et renouveau en France dans la première moitié du XII^e siècle*, éd. F. GASPARRI, Paris, 1994 (Les cahiers du Léopard d'or, 3), p. 61-102, aux p. 66-68. Au cœur de l'Empire, seuls les ducs et quelques comtes scellent déjà.

³⁷ J.-F. NIEUS, « Early aristocratic seals... ».

³⁸ D'autres régions le connaissaient déjà (Aquitaine, Champagne, Bourgogne et Empire), mais le réservaient encore aux princes détenteurs de l'autorité publique.

³⁹ Picardie : B. BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries sur les sceaux en Île-de-France et en Picardie (v. 1130-1230) », dans *Les origines des armoiries. Actes du 2^e colloque de l'Académie internationale d'héraldique (Bressanone/Brixen, 1981)*, éd. H. PINOTEAU, M. PASTOUREAU et M. POPOFF, Paris, 1983, p. 23-41 [repris dans B. BEDOS-REZAK, *Form and order in medieval France. Studies in social and quantitative sigillography*, Aldershot, 1993 (Variorum Reprints), art. VII]. – Ponthieu : M. POPOFF, « Apparition et diffusion des armoiries : l'exemple du Ponthieu », dans *Les origines des armoiries...*, p. 107-115. – Île-de-France : N. CIVEL, *La fleur de France...*, p. 264-272. – Champagne : A. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir en Champagne. Les sceaux des comtes de Champagne et de leur entourage (fin XI^e-début XIV^e siècle)*, Langres, 2012, p. 349-358. – Voir également les statistiques globales de L. JÉQUIER, « Début et développement de l'emploi des armoiries dans les sceaux », dans *XV Congreso internacional de las ciencias genealogica y heraldica, Madrid, 19-25 septiembre 1982*, t. 2, Madrid, 1983, p. 317-343, ainsi que les cartes des plus anciennes armoiries « françaises » en 1180 et 1200 dans M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 303.

⁴⁰ La liste traditionnelle des sceaux armoriés de la période est donnée par D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23 et 31. Après vérifications, j'en retranche le sceau du duc de Saxe et de Bavière Henri le Lion (rejeté avec de solides arguments par A. RABOW, « Zum Wappen Heinrichs des Löwen », dans *Braunschweigisches Jahrbuch für Landesgeschichte*, t. 93, 2012, p. 167-180), celui du roi de Navarre Sanche VI (dont la tradition est très problématique : F. MENÉNDEZ PIDAL DE NAVASCUÉS, M. RAMOS AGUIRRE et E. OCHOA DE OLZA EGUIRAUN, *Sellos medievales de Navarra. Estudio y corpus descriptivo*, Pampelune, 1995, p. 103), ainsi que ceux des comtes de Maurienne-Savoie Amédée III et Humbert III (la croix qui, selon D.L. Galbreath, aurait orné leurs gonfanons n'est en réalité pas visible sur les empreintes conservées à l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune : voir leurs photographies en ligne à l'adresse <http://www.digi-archives.org/fonds/aasm>, sous les cotes

Tableau 2. - Sceaux emblématisés des années 1150.

Date	Sigillant	Emblème	Support(s)
1152 (E)	Guelf VI, duc de SPOLÈTE et marquis de TOSCANE (1152-1173 ; † 1191)	lion	bouclier, gonfanon
av. 1153 (A)	Robert V, seigneur de BÉTHUNE (c. 1145-1191)	bandé	bouclier
av. 1156 (E)	Guillaume Plantagenêt (c. 1150-1164)	lion	bouclier, housse
c. 1156 (H)	Rohaise de Clare, comtesse de LINCOLN (1147/48-apr. 1167)	chevronné	(champ)
1154/55 (E)	Roger de Mowbray (1138-1188)	semis de lys	Bouclier, casque, bliaud, tapis de selle
1154/56 (H,D)	Raimond V, comte de TOULOUSE (1148-1194)	croix « de Toulouse »	bouclier
1157 (E)	Henri II, marquis puis duc d'AUTRICHE (marquis 1141, duc 1156-1177)	aigle	bouclier
1158 (E)	Baudouin IV, comte de HAINAUT (1121-1171)	chevronné	bouclier
1159 (E)	Ottokar III, marquis de STYRIE (1129-1164)	panthère	bouclier
c. 1147/60 (S)	Walter fitz Robert, seigneur de LITTLE DUNMOW (c. 1147-1198)	chevronné	tapis de selle, housse
1153/60 (E)	Richard de Lucy (c. 1130-1179)	brochet	(champ)
c. 1155/60 (E)	Alice de Gand, comtesse de NORTHAMPTON (1153-1185)	chevronné	(champ)

Sources : voir note 40.

Certes, la sphère septentrionale reste bien présente. L'engouement de la famille de Clare⁴¹ pour les matrices héraldisées se confirme et commence doucement à se communiquer aux proches des souverains Plantagenêt⁴². Sur le continent, deux princes dont les territoires joutent le « foyer » picard, à savoir le comte de Hainaut Baudouin IV et le comte de Flandre Philippe d'Alsace (1157-1191), qui a épousé l'héritière du Vermandois, font également graver leurs armoiries sur leur sceau autour de 1160⁴³ ; une diffusion vers l'est de la France s'amorce peut-être aussi⁴⁴. Néanmoins, c'est

CHA 1/2/2, CHA 8/1/1 et 8/1/3 ; de toute façon, la croix est un motif si récurrent sur les bannières qu'il ne peut être considéré comme héraldique sans réserve). J'y ajoute par contre le premier sceau du sire de Béthune Robert V (connu par une gravure fiable : A. DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, Paris, 1639, p. 35 ; l'empreinte dessinée datait de 1171, mais on a une mention diplomatique dès 1153 et la figure équestre accuse de toute façon le milieu du XII^e siècle), le troisième sceau du baron anglo-normand Roger de Mowbray (dont les lys, tenus pour un simple ornement par P.D.A. HARVEY et A. MC GUINNESS, *A guide...*, p. 47, sont plutôt traités – à raison, me semble-t-il – comme un emblème personnel par A. AILES, « Heraldry... », p. 5), le sceau de Walter fitz Robert (analysé *infra*, note 97), le premier sceau du comte de Toulouse Raimond V (connu par des descriptions anciennes : L. MACÉ, *'Auctoritas et memoria'...*, t. 1, p. 29-31, et t. 2, p. 447 et 450) et, enfin, le sceau armorial d'Alice de Gand, comtesse de Northampton (W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, t. 3, Londres, 1894, p. 475, n° 13239, et pl. 1 en fin de volume ; pour la date, voir F.M. STENTON, *Documents...*, p. 142-143, n° 205, et p. 280-281, n° 377, ainsi que S.M. JOHNS, *Noblewomen...*, p. 131 et 221, n° 92).

⁴¹ Précisons que Richard de Lucy en fait un peu partie en qualité de beau-père de Walter fitz Robert, un cousin de Gilbert Strongbow de Clare qui possède lui-même un sceau héraldisé dans le troisième quart du XII^e siècle (voir *infra*, note 97).

⁴² Comme en témoigne le sceau de Guillaume Plantagenêt, frère cadet du roi Henri II, qui est contemporain de la plaque funéraire héraldisée de leur père Geoffroy Plantagenêt (voir en dernier lieu N. VINCENT, « The seals... », p. 18-19).

⁴³ R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux...*, t. 1/1, p. 157, n° 17-18 (Flandre), et t. 1/2, p. 358, n° 5 (Hainaut). La gravure du sceau hainuyer peut être datée très finement : la nouvelle matrice héraldisée est utilisée en 1158, tandis que l'ancienne authentifiait encore un acte de 1157 pour l'abbaye de Marchiennes (comme le dévoile une copie enluminée de cet acte dans un cartulaire des années 1170 : Lille, Archives départementales du Nord, 10 H 323, p. 127-128).

⁴⁴ Il est en effet possible que les comtes de Bar-sur-Seine et de Vaudémont aient possédé des sceaux emblématisés dès les années 1150, sans pour autant inaugurer une pratique régulière. Manassés de Bar, un clerc qui fut comte « par intérim » entre le milieu ou la fin des années 1150 et 1168 avant de devenir évêque de Langres, a utilisé durant cette première phase de sa carrière une singulière matrice en navette ornée d'une aigle apparemment héraldique, connue par une empreinte de

un deuxième front résolument méridional qui s'ouvre dans les années 1150. Deux fronts, en réalité. En Occitanie, le comte barcelonais de Provence, Raimond-Bérenger IV, et son allié rouergat Hugues I^{er}, dont les sceaux armoriés sont en fait attestés dès la décennie précédente, sont imités vers 1155 – comme l'a récemment démontré L. Macé⁴⁵ – par leur ennemi commun Raimond V de Toulouse, autre grand acteur de la politique régionale. Dans le sud de l'Empire, de part et d'autres des Alpes, trois ducs se dotent successivement d'un sceau marqué d'un emblème animalier : d'abord le duc de Spolète et marquis de Toscane Guelf VI, puis le marquis Henri II Jasomirgott au moment où l'Autriche est érigée en duché, et enfin, deux ans plus tard, un voisin de celui-ci, le marquis de Styrie Ottokar III. La vogue des armoiries prend donc soudain une tournure européenne au milieu du XII^e siècle.

La révélation méridionale ne s'explique pas, ou pas seulement, par l'extension de la pratique sigillaire : si le sceau toulousain de 1156 est sans doute le premier de la dynastie des Raimond⁴⁶, les princes d'Empire, eux, scellent depuis le début du siècle⁴⁷. C'est manifestement un usage tout neuf qui se développe dans le sud de l'Europe. L. Macé a d'ailleurs établi que la célèbre « croix de Toulouse » a été adoptée par le jeune comte Raimond V autour de 1150, comme élément central d'une audacieuse campagne de communication destinée, entre autres, à contrer les prétentions provençales de son rival barcelonais, prétentions que Raimond-Bérenger IV avait lui-même choisi de signifier symboliquement quelques années plus tôt en faisant figurer les pals attribués à l'ancien royaume d'Arles-Bourgogne sur le bouclier de son grand sceau⁴⁸. Les animaux des ducs du sud de l'Empire restent plus mystérieux, quoique rien ne prouve qu'ils renvoient à d'antiques totems familiaux ou territoriaux. Au contraire, les données suggèrent plutôt qu'ils ont été choisis comme emblèmes au moment où les sceaux ducaux nous les révèlent, en une séquence serrée qui trahit un processus d'émulation⁴⁹.

Mais encore ? L'héraldisation de l'aristocratie laïque (et de ses sceaux) procède-t-elle d'un mouvement spontané qui se serait reproduit en différents endroits de l'Occident ? Faut-il plutôt envisager un phénomène de dissémination culturelle parcourant l'Europe du nord au sud ? Contrairement à M. Pastureau, je suis enclin à admettre que les grands barons septentrionaux ont bel et bien lancé une mode, relayée dès les années 1140 et 1150 par certaines grandes figures du Midi. Sur le plan sigillaire, plusieurs indices concrets vont indiscutablement dans ce sens. La très ancienne matrice à l'aigle d'Hugues de Rodez, que sa gravure rattacherait selon M. de Framond « aux

1168 (Auxerre, AD Yonne, H 1405, n° 31 ; voir L. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux*, t. 1, Paris, 1863, p. 347, n° 528). Le comté de Bar est ensuite passé aux vicomtes de Chartres, qui n'ont plus utilisé cet emblème. Le cas des Vaudémont est d'appréciation plus délicate encore : on en est réduit à se demander si le premier sceau du comte Hugues II (c. 1188-1236), d'allure extrêmement archaïque, n'est pas en réalité un insigne gravé pour son père Hugues I^{er} (c. 1120-1154) au début des années 1150, à son retour de croisade. La barre visible sur le bouclier du cavalier serait alors un emblème héraldique très précoce pour la Lorraine – sauf si elle résulte d'une retouche ultérieure de la matrice... (voir J.-F. NIEUS, « L'héritage des matrices... », p. 224, et J.-C. BLANCHARD, « Le burelé des Vaudémont : des armoiries familiales à l'emblème territorial », dans *Autour des comtes de Vaudémont. Lieux, symboles et images d'un pouvoir princier au Moyen Âge*, éd. G. GIULIATO, Nancy, 2011, p. 77-106, aux p. 78-81).

⁴⁵ Voir *supra*, note 40.

⁴⁶ L. MACÉ, *'Auctoritas et memoria'...*, t. 1, p. 27-28.

⁴⁷ E. KITTEL, *Siegel*, Braunschweig, 1970 (Bibliothek für Kunst- und Antiquitätenfreunde, 11), p. 252.

⁴⁸ L. MACÉ, *'Auctoritas et memoria'...*, t. 1, p. 133-149.

⁴⁹ Je me rallie ici aux conclusions prudentes d'H. APPELT, « Die Entstehung des steirischen Landeswappens », dans *Festschrift Julius Franz Schütz*, éd. B. SUTTER, Graz-Cologne, 1954, p. 235-246.

arts de l'Ouest, sans doute par l'intermédiaire de maîtres limousins »⁵⁰, montre aussi une flagrante communauté d'esprit avec l'insigne du magnat anglo-normand Robert de Gloucester. Le sceau de Raimond-Bérenger IV, assez singulier en ce qu'il est biface (avec de chaque côté la même figure équestre), ne peut qu'être inspiré d'un usage typique du monde anglo-normand, où les barons possédant plusieurs fiefs avaient tendance à adopter un sceau double, suivant en cela l'exemple de Guillaume le Conquérant et de son frère Eudes de Bayeux⁵¹. Enfin, l'insigne de Raimond V, biface également, trahit sûrement une influence de celui du Barcelonais, mais aussi, pour la spectaculaire représentation en majesté de son avers, une inspiration anglaise par l'intermédiaire de l'épouse de Raimond, la « reine » Constance de France, veuve du fils aîné du roi d'Angleterre Étienne de Blois, Eustache, mort en 1153 sans avoir régné⁵². Plus généralement, ensuite, on peut penser que certaines grandes occasions de rencontre et d'échanges entre membres de la haute aristocratie issus de tous les horizons ont précipité des constructions identitaires que la culture des élites nobiliaires encourageait de toute façon un peu partout en Europe. Outre la vogue des tournois, qui sera abordée plus loin, je songe en particulier aux opérations militaires de la deuxième croisade, aussi bien en Orient, où se rendirent des princes comme Raimond V de Toulouse et Guelf VI de Toscane, que dans la péninsule ibérique, où la participation des croisés anglo-normands et « français » fut importante, notamment lors des campagnes menées sous le commandement de Raimond-Bérenger IV⁵³. Ces propos ne visent nullement à raviver la vieille théorie de l'origine orientale des armoiries, mais à souligner combien l'histoire militaire des années 1140 fut favorable aux transferts culturels entre les aristocraties du nord et du sud de la chrétienté.

Il faut enfin rappeler que les élites septentrionales ont conservé durant tout le XII^e siècle un rôle de premier plan dans la promotion de l'usage des armoiries. M. Pastoureau admet qu'après 1160, « l'Angleterre et les pays sis entre Loire et Rhin connaiss[er]nt un développement de cet usage plus rapide que le reste de l'Occident »⁵⁴. Effectivement, bien que des foyers secondaires soient apparus dans le sud de la France et de l'Empire dès les années 1150, ces régions n'ont pas connu un essor significatif de l'héraldique avant le XIII^e siècle⁵⁵. L'avance des « foyers » septentrionaux continue non seulement de se marquer dans les sceaux, mais se vérifie aussi dans les premiers témoignages (proto-)héraldiques non sigillaires – enluminures, monnaies, pièces d'orfèvrerie,

⁵⁰ M. DE FRAMOND, « Sceaux du Rouergue antérieurs à 1515 », dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, Paris, 1980, p. 63-70, à la p. 67.

⁵¹ P.D.A. HARVEY et A. MC GUINNESS, *A guide to British medieval seals*, p. 23, 28 et 45.

⁵² Inspiration parfaitement démontrée par L. MACÉ, *'Auctoritas et memoria'...*, t. 1, p. 181-187.

⁵³ Pour les événements de la deuxième croisade en général, voir J. PHILLIPS, *The Second Crusade. Extending the frontiers of Christendom*, New Haven-Londres, 2007. Pour les expéditions de Lisbonne et les opérations dans le reste de la péninsule : L. VILLEGAS-ARISTIZABAL, « Anglo-Norman involvement in the conquest and settlement of Tortosa, 1148-1180 », dans *Crusades*, t. 8, 2009, p. 63-129 ; ID., « Revisiting the Anglo-Norman crusaders' failed attempt to conquer Lisbon c. 1142 », dans *Portuguese studies*, t. 29, 2013, p. 7-20 ; C. WEST, « All in the same boat ? East Anglia, the North Sea world and the 1147 expedition to Lisbon », dans *East Anglia and its North Sea world in the Middle Ages*, éd. D.BATES et R. LIDDIARD, Woodbridge, 2013, p. 287-300. La participation normande à la « reconquista » était au demeurant ancienne : L. VILLEGAS-ARISTIZABAL, « Norman and Anglo-Norman intervention in the Iberian wars of reconquest before and after the First Crusade », dans *Crusading and pilgrimage in the Norman world*, éd. K. HURLOCK et P. OLDFIELD, Woodbridge, 2015, p. 103-122. Pour les autres contributions « françaises », il faut se contenter de la synthèse vieillissante de M. DEFOURNEAUX, *Les Français en Espagne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1949.

⁵⁴ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique...*, p. 300.

⁵⁵ Comme le confirment par exemple L. FENSKE, « Adel und Rittertum... », p. 107-130, et M. AURELL, « Autour de l'identité héraldique de la noblesse provençale au XIII^e siècle », dans *Médiévales*, t. 9, 1990, p. 17-27.

fresques –, qui proviennent à peu près tous d'Angleterre ou du nord de la France⁵⁶. Ce que l'on sait de la propagation des armoiries après leur « phase d'apparition » vient donc renforcer la présomption que ce sont les grands lignages du Nord – et même quelques-uns d'entre eux – qui ont porté l'art du blason sur les fonts baptismaux. Il nous reste à voir quelles significations ils ont données à ce nouveau système sémiotique et, *in fine*, quelles raisons les ont poussés à le promouvoir.

3. L'individu et le groupe. Nature des premiers emblèmes

Les réflexions autour de la nature « primitive » des armoiries ont été logiquement couplées aux interrogations sur leurs antécédents pré-héraldiques. Il est en effet possible, et même probable, que les signes graphiques reportés sur les blasons au XII^e siècle aient eu des racines plus anciennes et qu'il existe une forme de continuité entre certains usages emblématiques des X^e-XI^e siècles et l'héraldique classique. C'est bien ce que suggèrent les incursions menées ici et là dans l'univers mystérieux des groupes familiaux d'armoiries. Mais de ce passé pré-héraldique, nous n'avons conservé que d'infimes traces en creux, difficiles à interpréter⁵⁷. L'un des risques serait d'en exagérer la profondeur. À cet égard, il est bon de souligner que, manifestement, il n'existait encore rien qui ressemblât de près ou de loin aux insignes héraldiques vers 1080, quand fut brodée la tapisserie de Bayeux. Les fameux « tourteaux » (ou « boules ») que, par exception, les artistes de la tapisserie auraient représentés sur la bannière d'Eustache II de Boulogne, et que M. Pastoureau présente après d'autres comme un exemple assuré d'ancienne emblématique féodale, ne résistent pas à un examen attentif⁵⁸. C'est à l'orée du XII^e siècle qu'apparaissent les premiers indices un tant soit peu tangibles.

⁵⁶ Des boucliers à décoration géométrique, plus ou moins respectueux des règles du blasonnement, apparaissent ici et là dans l'enluminure anglaise à partir des années 1130 (A. AILES, « Heraldry... », p. 10-12 ; pour la bible de Cîteaux, due elle aussi à un artiste anglais, voir *infra*, note 62), mais se rencontrent également sur le continent (enquête à mener ; voir par exemple l'évangélaire d'Averbode, œuvre mosane des années 1150-1160 : *Une renaissance. L'art entre Flandre et Champagne, 1150-1250* [catalogue d'exposition : Paris, Musée de Cluny, 17 avril-15 juillet 2013], Paris, 2013, p. 78-79, n° 17). Il en va de même sur la pyxide dite « du Temple », produite en Angleterre vers 1150 (A. AILES, « Heraldry... », p. 16 ; l'échiquier Lewis, également cité par cet auteur, ne me paraît pas concluant). Dans le registre des armoiries « réelles », on peut mentionner avant 1200, à ma connaissance, les monnaies des Candavène de Saint-Pol (J.-F. NIEUS, « L'avoine... », p. 201-203), la coupe de Resafa qui se rattache à Raoul I^{er} de Coucy ou Robert de Boves (voir *supra*, note 14), ainsi que, avec des datations plus lâches (dernier tiers du XII^e siècle ?), un pendant de harnais qui figure peut-être les armes des sires de Béthune (J. BAKER, « The earliest armorial harness pendants », p. 22-23 ; il s'agit du n° 465 de la collection Baker, trouvé dans la région de Lincoln où les Béthune tenaient des fiefs depuis le milieu du XII^e siècle) et une fresque de l'église de Coigny (France, dép. Aisne, arr. et cant. Château-Thierry) représentant des combats entre chevaliers en grande tenue héraldique (voir les relevés à l'aquarelle numérisés dans la base *MédiatheK* de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : <http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr>, n°s 29390 et 29391, consulté le 17 août 2015 ; cette fresque remarquable, jamais signalée, n'a apparemment fait l'objet d'aucune étude). Œuvre à part, très politique, la plaque funéraire de Geoffroy Plantagenêt au Mans renvoie quant à elle aux origines anglo-normandes du roi Henri II (voir *infra*, note 80).

⁵⁷ Les monnaies et les bractéates, sur lesquelles M. Pastoureau a fondé certains espoirs (*Traité d'héraldique...*, p. 34 et 308), ne sont pas la panacée. Leur datation se révèle fragile et le risque est grand que les spécimens « emblématisés » que l'on croit dater du XI^e siècle ne soient en réalité plus récents. C'est le cas des monnaies à la gerbe des Candavène de Saint-Pol : J.-F. NIEUS, « L'avoine... », p. 201-203. Les bractéates germaniques commentées par L. FENSKE, « Adel und Rittertum... », p. 103-106, appartiennent au mieux au plein XII^e siècle.

⁵⁸ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique...*, p. 309-310. Non seulement rien ne permet d'identifier le cavalier qui brandit une lance munie d'un gonfanon à trois points comme étant le comte Eustache II (dont la seule représentation plus ou moins assurée le montre portant la bannière ducale), mais le point est un motif ornemental abondamment utilisé par les artistes de la tapisserie, que l'on retrouve sur beaucoup de boucliers, ainsi que sur plusieurs bannières. Les auteurs d'un récent article qui propose de voir en Eustache II le commanditaire de la tapisserie se refusent eux-mêmes à tirer argument du gonfanon aux « tourteaux » : H. VAN CUYCK et V. LAMBERT, « Count Eustace II of Boulogne (1047-1087) and the Bayeux Tapestry : a reappraisal of the evidence », dans *Annales de Normandie*, t. 64, 2014, p. 137-167, à la p. 153. Voir aussi les

Les récits contemporains de la première croisade nous apprennent que les chefs de l'expédition possédaient des bannières personnelles reconnaissables par tous, apparemment monochromes : dorée pour le duc de Normandie, blanche pour le roi Baudouin de Boulogne (comme le gonfanon de Roland dans la *Chanson*), rouge pour Bohémond de Tarente⁵⁹. À chacun sa couleur, donc. Peut-être est-ce ainsi que tout a commencé⁶⁰ ? L'autre ingrédient de base du système héraldique – les pièces et partitions géométriques – émerge pour la toute première fois en 1109-1111, juste avant que les sceaux nous révèlent l'*échiqueté* de Vermandois, dans l'ornementation de la célèbre bible réalisée à Cîteaux sous l'abbé Étienne Harding. Les guerriers représentés sur certaines enluminures tiennent des boucliers tantôt monochromes, tantôt décorés de fasces, de pals, de bandes ou de chevrons, et parfois découpés suivant des partitions encore hésitantes, comme aussi quelques gonfanons⁶¹. On sait aujourd'hui que l'auteur de ces enluminures, le maître du « premier style de Cîteaux », était d'origine anglaise (il pourrait s'agir d'Harding lui-même)⁶². Ses dessins, qui témoignent selon les historiens de l'art d'un sens tout à fait exceptionnel de l'observation, restent à ce jour la seule preuve solide de l'existence d'usages proto-héraldiques antérieurs – mais de très peu, somme toute – aux premiers sceaux armoriés.

Ils ne nous disent cependant rien de la signification des premiers emblèmes. M. Pastoureau a cru pouvoir distinguer trois catégories originelles, dérivées selon lui d'usages et de supports différents : les armoiries « individuelles », issues des motifs ornementaux des boucliers de l'âge pré-héraldique ; les armoiries « familiales », dont les figures se devineraient sur les monnaies et les sceaux ; et les armoiries « féodales », d'origine plutôt vexillaire⁶³. Ces associations, apparemment déduites des fonctions respectivement prêtées aux boucliers et aux étendards sur le champ de bataille, manquent de bases objectives. Qu'en est-il des catégories elles-mêmes ? Pour en juger, il faut, me semble-t-il, se tenir à une interprétation rigoureuse des emblèmes dûment attestés pendant la « phase d'apparition » des armoiries, et donc, une fois encore, reprendre l'examen des premiers spécimens d'armoiries révélés par les sceaux – sans toutefois négliger les informations qui ressortent de l'utilisation de ces armoiries aux générations suivantes. En effet, les armoiries apparues avant 1150 ou 1160 s'inscrivent d'emblée dans la longue durée : transmises par voie héréditaire, elles sont donc devenues « familiales », même à supposer qu'elles ne le fussent pas au départ. Les rares

conclusions sans appel de M.J. LEWIS, « 'Incipient armory' in the Bayeux Tapestry ? », dans *The coat of arms*, 3^e sér., t. 8, 2012, p. 1-26.

⁵⁹ Voir les passages des *Gesta Francorum*, de Robert le Moine et de Foucher de Chartres commentés par D. CROUCH, *The image...*, p. 220-221.

⁶⁰ La bannière écarlate de Bohémond semble en tout cas avoir donné naissance aux armoiries des princes d'Antioche attestées au XIII^e siècle (*de gueules plain*) : JEAN DE JOINVILLE, *Vie de saint Louis*, c. 524, éd. J. MONFRIN, Paris, 1995, p. ***. Les auteurs de fiction, depuis Geoffroy de Monmouth dans les années 1130, attribuent volontiers à leurs héros des armes « plaines » (voir à ce propos A. AILES, « Heraldry as markers of identity... », p. 184-186), apparemment considérées, donc, comme anciennes et prestigieuses.

⁶¹ On se reportera à l'analyse minutieuse de P. GRAS, « Aux origines de l'héraldique. La décoration des boucliers au début du XII^e siècle d'après la bible de Cîteaux », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 109, 1951, p. 198-208.

⁶² *La France romane au temps des premiers Capétiens (987-1152)* [catalogue d'exposition : Paris, Musée du Louvre, 10 mars-6 juin 2005], Paris, 2005, p. 228-229, n° 170 ; A. TRIVELLONE, « 'Styles' ou enlumineurs dans le scriptorium de Cîteaux ? » dans *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, t. 43, 2012, p. 83-93.

⁶³ M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique...*, p. 302-304.

exceptions s'expliquent par un changement d'armoiries (Coucy)⁶⁴, par l'absence d'héritiers mâles (Guise, Guillaume Plantagenêt), par manque d'information peut-être dans un cas (Mowbray)⁶⁵.

Les seules armoiries auxquelles on peut prêter des origines véritablement personnelles sont celles des comtes de Roucy. Le sceau inédit du comte Hugues Cholet (c. 1110-c. 1160)⁶⁶, attesté dans les années 1140, montre son possesseur équipé d'un bouclier effilé sur lequel figurent une série de petits « buissons » disposés en orle. Un tel « buisson », également décrit comme un « arbre », avait déjà été signalé sur les sceaux des successeurs d'Hugues⁶⁷. Il s'agit en réalité d'un emblème parlant⁶⁸ inspiré du surnom « Cholet » (*Cauliculus*) : ce sobriquet, dûment utilisé dans les actes du comte Hugues⁶⁹, signifie « petit chou »... Le surnom n'a pas survécu à son porteur, dirait-on, mais le motif légumineux qui l'illustre s'est pourtant transmis aux comtes ultérieurs, qui l'ont conservé comme meuble héraldique jusqu'au XIII^e siècle⁷⁰. Destin singulier pour un totem individuel qui n'avait pas d'autre intention que de camper solidement une personnalité, avec une bonne dose de cette (auto)dérision dont l'humour médiéval raffole. Un second emblème parlant qui pourrait être considéré comme strictement individuel à la base est celui, bien connu, d'Hugues III de Saint-Pol, dont les gerbes de céréales semblent traduire le *cognomen* « Candavène » (c'est-à-dire « Champ d'avoine » en picard). Il faut pourtant tenir compte de la possibilité, jamais discutée jusqu'ici, que ces gerbes soient en réalité celles de l'une de ses épouses⁷¹. L'héraldique naissante ne célèbre donc nullement le triomphe de l'individu. Les choux d'Hugues Cholet sont importants parce qu'ils nous montrent un personnage maître de ses armoiries, capable de se dégager de toute référence collective pour affirmer sa singularité, mais ils semblent plutôt avoir été une exception. En règle générale, comme l'a rappelé voici peu A. Ailes, « men were not so much recognised by a coat of arms as identified with them »⁷².

⁶⁴ Le fils d'Enguerran II de Coucy, Raoul I^{er}, a adopté les armoiries de son oncle Robert de Boves.

⁶⁵ Les sceaux du fils de Roger de Mowbray, Nigel, ne montrent pas d'armoiries : D.E. GREENWAY, *Charters of the Honour of Mowbray, 1107-1191*, Londres, 1972 (Records of social and economic history. New series, 1), p. LXXXIII-LXXXIV.

⁶⁶ Sur Hugues Cholet, voir faute de mieux M. MELLEVILLE, « Notice historique et généalogique sur les comtes de Roucy », dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. 8, 1859, p. 198-255, aux p. 210-214, et les brèves remarques de W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle...*, t. 1, p. 192, et M. BUR, *La formation du comté de Champagne, vers 950-vers 1150*, Nancy, 1977 (Annales de l'Est. Mémoires, 54), p. 257.

⁶⁷ Voir *infra*, note 70.

⁶⁸ Concernant la problématique des armoiries parlantes, voir M. PASTOUREAU, « Du nom à l'armoire : héraldique et anthroponymie médiévales », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, 4 : Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles). 7^e rencontres d'Azay-le-Ferron, 1995*, éd. P. BECK, Tours, 1997, p. 83-105.

⁶⁹ P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. 1/1, Paris, 1839 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1^e série), p. 318-320, n° 95 (1147) : *Ego Hugo Cauliculus, comes Roceii*.

⁷⁰ L. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux*, t. 1, p. 428, n°s 1019 et 1020 (Robert Guiscard et Jean I^{er}) ; P. BONY, *Un siècle...*, pl. XL, n° 269 (Raoul). L'église Saint-Thierry de Reims abritait avant la Révolution le monument funéraire d'un comte de Roucy, dont le gisant montrait un écu représentant une plante de chou en forme de candélabre, proche du créquier héraldique. Le dessin conservé de ce monument l'attribue à Hugues Cholet, bien qu'il semble appartenir au XIII^e siècle (Paris, BNF, Collection de Champagne, t. 40, f. 30r). Au début du XV^e siècle, une famille se réclamant des Roucy obtint le droit de porter des armoiries de *gueules au chou d'or* : M. MELLEVILLE, « Notice historique... », p. 210, note 1.

⁷¹ Voir *infra*, point 3.

⁷² A. AILES, « Heraldry as markers of identity... », p. 181.



(Guiscard)

(Jean)

III. 13 a-f. – Sceaux d'Hugues Cholet de Roucy (dessin, moulage, détail) et de ses successeurs Guiscard, Raoul et Jean (moulages + Gaignières)

Identification à un territoire, éventuellement ? On tire souvent argument d'abandons d'armoiries consécutifs à la perte d'un fief pour démontrer l'existence d'armoiries « féodales ». Simon de Nesle renonça par exemple aux *gerbes d'or* après avoir vendu ses droits sur le comté de Clermont-en-Beauvaisis au roi de France en 1218⁷³. Mais il est facile de rétorquer que l'association entre les gerbes et le comté de Clermont résultait de la domination séculaire sur ce territoire d'une même famille comtale, dont les armes étaient d'ailleurs à l'origine d'un groupe héraldique réunissant une bonne partie du parage clermontois⁷⁴. La symbiose armoriale entre un espace politique et le lignage qui le gouverne me semble être un phénomène tardif, qui trouve au mieux son aboutissement au seuil du XIII^e siècle en certains endroits⁷⁵. Pour revenir à notre corpus sigillaire, force est évidemment de s'interroger sur la nature de l'*échiqueté* dit « de Vermandois ». Le fait que celui-ci s'affiche sur des bannières dans les années 1100-1110 ne me paraît pas déterminant : pour le peu qu'on en sait, les enseignes vexillaires de cette époque symbolisent plus nettement le statut et l'autorité d'un individu qu'elles n'évoquent le pouvoir exercé sur un territoire⁷⁶. L'appropriation de l'*échiqueté* par Renaud de Clermont après son mariage avec Adèle de Vermandois est ambivalente : elle peut aussi bien traduire l'ambition de Renaud de gouverner le Vermandois que proclamer le titre auquel il en avait le droit, à savoir son entrée dans la famille en qualité de beau-père et tuteur du futur Raoul I^{er}. L'aisance avec laquelle les filles d'Hugues le Grand et d'Adèle exporteront l'*échiqueté* dans d'autres lignages témoigne de son caractère avant tout familial dès le début du XII^e siècle, sinon antérieurement. Le *palé* de Raimond-Bérenger IV prête également à discussion. M. Pastoureau a suggéré d'y voir une réminiscence de l'emblème de l'ancien royaume de Bourgogne-Provence (disparu en 1032), dans le territoire duquel il observe une forte concentration de *palés* à l'âge

⁷³ D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 242.

⁷⁴ Voir *infra*.

⁷⁵ Voir les nombreux exemples évoqués par P. ADAM, « Armoiries territoriales et armoiries de famille au Moyen Âge, principalement en France », dans *Recueil du VII^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique, La Haye, 20-26 juin 1964*, éd. J.K.H. DE ROO VAN ALDERWERELT, La Haye, 1964, p. 81-93 (dont on évitera cependant de suivre la thèse mal étayée).

⁷⁶ Voir D. CROUCH, *The image...*, p. 180-190, ainsi que les récents travaux de R.W. Jones cités *infra*, note 115.

héraldique⁷⁷. L'hypothèse d'un lien avec l'espace politique bourguignon est plausible. Néanmoins, tout autant qu'un insigne territorial adopté par les vassaux des anciens rois (mécanisme qui n'a pas été mis en évidence), le *palé* pourrait être un vieil attribut d'essence familiale qui se serait répandu dans la région au gré des alliances. Les comtes de Provence, dont la mère de Raimond-Bérenger IV était l'héritière, pourraient ainsi l'avoir reçu des comtes de Bourgogne auxquels ils étaient apparentés. Au final, il paraît bien difficile de corroborer la connotation territoriale prêtée à certains emblèmes de la première heure.

Dès le début, c'est la famille qui règne en maître sur l'héraldique naissante. Les fils (et les filles) s'approprient avidement l'emblème de leur père (ou de leur mère), désireux qu'ils sont de s'inscrire dans son sillage et de recueillir son prestige, n'hésitant pas, si nécessaire, à copier à l'identique ou même à réutiliser la matrice de son sceau⁷⁸. Il n'est pas jusqu'au trivial légume du comte de Roucy qui n'échappe à ce besoin impérieux de continuité. En fait, cette hérédité si aisément acquise n'est qu'une conséquence logique de la dimension familiale des premières armoiries. Les signes héraldiques projettent leur possesseur dans le temps et dans l'espace social de la parenté : ils disent ses origines, le « lignage » qui le connecte à ses ancêtres et à un passé illustre, tout comme ils l'incluent dans le groupe de ses parents vivants, le « parage » qui lui assure la protection et les bienfaits de la solidarité familiale⁷⁹. Lorsque Robert, comte de Gloucester († 1147), fils naturel du roi Henri I^{er}, choisit de représenter sur son sceau un imposant lion plutôt que la traditionnelle figure équestre, c'est vraisemblablement pour proclamer son ascendance royale et faire écho à la qualité de *regis filius* qu'il se donne dans la titulature de ses chartes⁸⁰. D'autres emblèmes figuratifs semblent honorer la famille d'une mère ou d'une épouse : il en va peut-être ainsi de l'aigle du seigneur Bouchard de Guise, qui pourrait être empruntée aux Montmorency⁸¹, et des gerbes des Candavène de Saint-Pol⁸². L'adoption par le mari des armes de sa femme, déjà pratiquée par Renaud II de Clermont, est un cas de figure assez fréquent jusqu'au XIII^e siècle, qui témoigne de la facilité avec laquelle les armoiries circulent au sein d'une parentèle ouverte aux affins, ainsi que de l'importance des femmes dans cette circulation d'emblèmes.

⁷⁷ M. PASTOUREAU, « L'origine suisse des armoiries du royaume d'Aragon. Étude d'héraldique comparée », dans *Archives héraldiques suisses*, 1980, p. 3-10 (repris dans ID., *L'hermine et le sinople...*, p. 95-102).

⁷⁸ Dans le seul corpus des sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle (tabl. 1, *supra*), se trouvent pas moins de six matrices qui ont été réutilisées par l'héritier de leur propriétaire : ce sont celles de Renaud II de Clermont, Raoul I^{er} de Vermandois, Hugues III de Saint-Pol, Raimond-Bérenger IV de Barcelone, Gilbert Strongbow de Clare et Robert de Gloucester. Voir les notices de l'Annexe, ainsi que J.-F. NIEUS, « L'hérédité des matrices de sceaux princiers au XII^e siècle, entre conscience lignagère et discours politique », dans *Pourquoi les sceaux ? La sigillographie, nouvel enjeu de l'histoire de l'art. Actes du colloque organisé à Lille, Palais des Beaux-Arts, les 23-25 octobre 2008*, éd. J.-L. CHASSEL et M. GIL, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 217-239.

⁷⁹ Voir en particulier D. CROUCH, « The historian... », p. 28-37.

⁸⁰ Il est aussi possible, si son sceau a été gravé après l'avènement du roi Étienne, qu'il ait voulu afficher son ralliement à la cause de sa demi-sœur, l'impératrice Mathilde, et de son neveu Henri Plantagenêt. La question de savoir si les « léopards » des rois d'Angleterre, associés en premier lieu à Henri II, proviennent à l'origine de son grand-père Henri I^{er} ou de son père, le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenêt, fait débat parmi les historiens britanniques. D. CROUCH, *The image...*, p. 223-224, argumente en faveur de la seconde hypothèse, tandis que N. VINCENT, « The seals... », p. 19, se prononce en faveur de la première en invoquant le lion de Robert de Gloucester. Les chartes de ce dernier ont été publiées par R.B. PATTERSON, *Earldom of Gloucester charters. The charters and scribes of the Earls and Countesses of Gloucester to A.D. 1217*, Oxford-New York, 1973.

⁸¹ Les armes des Montmorency, constituées d'une croix cantonnée de quatre « alérions », sont documentées en 1177 : L. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux*, t. 1, p. 683, n° 2930 ; N. CIVEL, *La fleur de France...*, p. 270. Bouchard de Guise était lié aux Montmorency par sa mère Adelvie, fille de Bouchard III : ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, I, 5, c. 19, éd. M. CHIBNALL, t. 3, Oxford, 1972, p. 200, commenté par C. CAWLEY, *Medieval lands. A prosopography of medieval European noble and royal families*, en ligne : <http://fmg.ac/Projects/MedLands> (consulté le 14 août 2015).

⁸² Voir *infra*, note 110.

Mais c'est essentiellement l'étude des groupes héraldiques qui nous dévoile la profondeur de la mémoire lignagère véhiculée par les armoiries, tout comme leur aptitude à incarner les relations horizontales de cousinage. Un « groupe héraldique » est un ensemble d'armoiries semblables ou déclinées sur un même thème, que plusieurs individus partagent en référence à une appartenance commune qui peut être d'ordre familial ou – plus tardivement sans doute – féodal, voire territorial⁸³. Les groupes familiaux fascinent depuis longtemps les héraldistes, car ils réunissent des familles qui entretiennent des liens de parentés quelquefois fort anciens, antérieurs même à l'apparition des armoiries au début du XII^e siècle⁸⁴. « La figure héraldique », constate M. Pastoureau, « est une marque d'ostentation, de cohérence et de ralliement pour des familles parfois cousines au 4^e ou au 5^e degré et dont on pourrait oublier qu'elles sont parentes »⁸⁵. Le phénomène est donc de ceux qui invitent à postuler l'existence d'emblèmes pré-héraldiques au XI^e siècle. Il n'est cependant pas aussi univoque. Comme l'explique le même auteur, le fait que des cousins éloignés portent des armes semblables peut être compris de deux manières : « ou bien, à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e – époque à laquelle la plupart des familles nobles ont adopté des armoiries – ces différents lignages ont volontairement choisi la même figure héraldique afin de montrer qu'ils descendaient d'un ancêtre commun ; ou bien, avant l'existence des armoiries, on a fait usage au sein de ce groupe familial d'une figure emblématique (...) que chaque branche a ensuite conservée puis transformée en véritable meuble héraldique »⁸⁶. L'examen d'un cas, celui des « bars adossés » que portent les descendants du comte de Bar Thierry II (v. 1045-1103), a incité M. Pastoureau à se rallier à la seconde hypothèse, assurément la plus intéressante pour les origines de l'héraldique⁸⁷. Récemment, toutefois, une étude approfondie de la « bande » caractéristique de la maison de Blois-Champagne, affichée aussi par les comtes de Sancerre et la famille anglaise de Bohun, a conduit son auteur à privilégier l'hypothèse d'un alignement tardif entre cousins⁸⁸.

L'analyse des groupes héraldiques attestés dès la première moitié du XII^e siècle démontre l'ancienneté du phénomène ; il donne plutôt raison à M. Pastoureau, sans pour autant exclure que des alignements rétrospectifs se soient produits. Il confirme aussi que la signification des armoiries est d'abord et avant tout liée à la parenté, et ce dès la toute première génération documentée de blasons, au sein de laquelle on constate une récurrence remarquable de certaines partitions géométriques. En effet, l'*échiqueté* dit de Vermandois et le *chevronné* associé à la famille de Clare occupent à eux seuls la moitié des armoiries connues jusqu'en 1150, avec trois occurrences pour l'*échiqueté* (quatre en comptant les deux sceaux de Raoul I^{er} de Vermandois) et trois pour le *chevronné* (qui revient encore quatre fois dans les années 1150). Ces deux groupes sont d'autant plus intéressants qu'ils se sont développés de part et d'autre de la Manche.

⁸³ O. GRUBER, « Wappengruppen. Ein Beitrag zu ihrer Entstehungsgeschichte und ihrer Systematisierung », dans *Der Herold. Vierteljahrschrift für Heraldik, Genealogie und verwandte Wissenschaften*, nouv. sér., t. 8, 1975-1977, p. 225-236.

⁸⁴ Voir les travaux cités *supra*, note 5.

⁸⁵ M. PASTOUREAU, « Géographie héraldique... », p. 346-347.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 346.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 335-347 (voir aussi *id.*, *Traité d'héraldique*, p. 305). M. Pastoureau aurait dû préciser que le ralliement des descendants du comte Renaud II de Clermont à ce groupe héraldique est fort tardif (XIII^e siècle), mais ce correctif n'enlève rien à la pertinence de ses conclusions.

⁸⁸ A. BAUDIN, *Emblématique et pouvoir...*, p. 238-264 (et p. 544, tabl. 2). Selon A. Baudin, le comte Henri le Libéral (1152-1181) n'aurait adopté la bande que dans les années 1170, quand nous la voyons apparaître sur son sceau, et ses parents l'auraient imité plus tard encore.

L'*échiqueté*, disputé entre Raoul I^{er} de Vermandois et son beau-père au seuil du XII^e siècle, se retrouve en Angleterre dès les années 1130⁸⁹. Le fait est bien connu : l'aînée des sœurs de Raoul, Élisabeth, qui a successivement épousé les magnats anglo-normands Robert I^{er} de Beaumont, comte de Meulan et Leicester († 1118), et Guillaume II de Warenne, comte de Surrey († 1138), a transmis le damier vermandisien à ses descendants insulaires. On le retrouve sur le sceau biface de Galeran II de Meulan-Worcester en 1139, et les successeurs de son frère jumeau Robert II de Leicester l'affichent aussi quand ils commencent à emblématiser leurs sceaux dans les années 1180. Même chose, à partir du début du XIII^e siècle, au sein de la descendance du comte de Surrey : Guillaume IV († 1240) porte l'*échiqueté*, ainsi que son cousin Henri de Beaumont/Neubourg, comte de Warwick († 1229)⁹⁰. Dans ce dernier cas, l'emblème a dû transiter par une seconde génération de femmes avant d'être adopté par les comtes de Warwick. Ce n'est pas tout : une autre sœur du comte de Vermandois, Mathilde, mariée à Raoul I^{er} de Beaugency († 1130), paraît bien être à l'origine de l'adoption de l'*échiqueté* par ce lignage de l'Orléanais, dont les armoiries ne sont toutefois pas documentées avant le début du XIII^e siècle⁹¹. Le symbole en damier constitue donc bien un patrimoine familial, voué à circuler de façon très fluide dans les différents rameaux de la descendance d'Adèle de Vermandois et d'Hugues le Grand⁹². Il est certain qu'il préexistait à Raoul I^{er}, qui s'est contenté de le recueillir au sortir de l'adolescence. La raison de son succès ne prête guère à discussion : les porteurs de l'*échiqueté* « de Vermandois » affichent leur fierté d'être liés à l'une des plus illustres familles d'ascendance carolingienne⁹³.

Le groupe héraldique aux chevrons (*d'or aux chevrons de gueules*, à savoir des chevrons rouges sur fond jaune) constitué autour de la puissante famille de Clare est documenté par une série de sceaux aussi précoces que spectaculaires, bien connus des héraldistes et historiens britanniques⁹⁴. Dans les années 1140, Gilbert « Strongbow » († 1148), fils du seigneur de Clare et de Tonbridge Gilbert fitz Richard († 1117), devenu comte de Pembroke en 1138, possède un sceau biface qui le représente d'un côté en pied, armé d'un javelot et d'un long bouclier décoré d'un *chevronné*. On connaît aussi les sceaux, quasiment contemporains, d'un neveu et d'une nièce de Gilbert, enfants de son frère aîné Richard. Son neveu homonyme Gilbert de Clare († 1153), lui aussi promu au rang de comte (de Hertford) par le roi Étienne vers 1138, adopte alors un type équestre classique, montrant un bouclier pareillement orné de chevrons. Sa nièce Rohaise, mariée au comte de Lincoln Gilbert de Gand († 1156), affiche le sceau en amande entièrement *chevronné* qui a été évoqué plus haut⁹⁵. La diffusion du motif semble aussi avoir été assurée par les sœurs de Gilbert Strongbow, Marguerite et Rohaise, dont les lignages d'accueil respectifs, les Montfichet et les Monmouth, porteront au

⁸⁹ Voir en dernier lieu D. CROUCH, « The historian... », p. 29-33, qui se fonde principalement sur les travaux des héraldistes anglais W.S. Ellis, G.H. White et A.R. Wagner.

⁹⁰ Pour le sceau du comte Henri, voir D. CROUCH, *The Newburgh Earldom of Warwick and its charters, 1088-1253*, Warwick, 2015, p. 48.

⁹¹ J.-N. DE WAILLY, *Éléments de paléographie pour servir à l'étude des documents inédits sur l'histoire de France*, t. 2, Paris, 1838, p. 183 : description d'un sceau de 1215, disparu depuis lors.

⁹² Et même parmi les collatéraux d'Hugues le Grand, puisque Robert de Dreux relèvera l'*échiqueté* avant 1184 : H. PINOTEAU, « Les origines de l'héraldique capétienne », dans *Vingt-cinq ans d'études dynastiques*, Paris, 1982, p. 64-99, à la p. 83.

⁹³ C'est bien ainsi que le comprennent H. PINOTEAU, « Les origines de l'héraldique capétienne », p. 67, et D. CROUCH, « The historian... », p. 31-33.

⁹⁴ Voir D. CROUCH, « The historian... », p. 32-35, qui s'appuie ici sur les recherches de W.S. Ellis et J.H. Round.

⁹⁵ Voir *supra*, note 40. La fille héritière du couple, Alice († 1185), conservera le même type après son mariage avec Simon III de Senlis, comte de Northampton, dans les années 1150. S.M. JOHNS, *Noblewomen...*, p. 126-128, fait observer que les plus anciens sceaux féminins non royaux d'Angleterre sont ceux des femmes de la famille de Clare.

XIII^e siècle les armes caractéristiques de leurs cousins, « brisées » de façon classique⁹⁶. Enfin, nous avons conservé le sceau d'un cousin germain de Strongbow, Walter fitz Robert de Little Dunmow (c. 1147-1198)⁹⁷, qui laisse voir un cheval paré d'une rare housse traînante et d'un tapis de selle recouverts d'un *chevronné* au trait supérieur finement dentelé – à l'évidence une « brisure » précoce des armes de Clare, qui serait même la plus ancienne brisure d'Occident⁹⁸.



III. 14. – Gilbert de Clare (Pembroke)
(d'après empreinte)



III. 15. – Gilbert de Clare (Hertford)
(Empreinte)



III. 16. – Walter fitz Robert
(d'après empreinte)

Ce groupe héraldique très compact, très ostentatoire aussi, met donc en vedette le clan prolifique des *Ricardi*, comme l'appelle une chronique du XII^e siècle en référence à Richard I^{er} de Clare († c. 1090), le grand-père paternel – et donc le principal ancêtre commun – de Gilbert Strongbow et de Walter fitz Robert⁹⁹. Cherchant les raisons de la focalisation du groupe sur la personne de Richard de Clare, D. Crouch a logiquement souligné l'ascendance prestigieuse de ce compagnon de Guillaume le Conquérant, fils de Gilbert de Brionne († c. 1040), lui-même petit-fils du duc Richard I^{er}. Les porteurs des chevrons auraient exprimé par ce signe leur fierté partagée de descendre en ligne masculine (pour les principaux d'entre eux) de la famille ducale normande et

⁹⁶ Un lambel pour les Montfichet, une fasce pour les Monmouth.

⁹⁷ Ce sceau, qui m'a été amicalement signalé D. Crouch, est connu par une empreinte unique appendue à un acte de [1163-1198] : Londres, St Bartholomew's Hospital Archives, HC1/1337 (éd. N. MOORE, *The history of St. Bartholomew's Hospital*, t. 1, Londres, 1918, p. 186-187, avec une bonne photographie). Le cavalier porte également un bouclier qui, vu de profil, semble chargé d'un *bandé* (erreur de gravure ?). Certaines analogies invitent à dater la gravure du début de la vie adulte de Walter fitz Robert (vers 1147), au plus tard vers 1160. La manche démesurée qui flotte derrière le bras droit du cavalier est semblable à celle qui se voit déjà sur le sceau de Galeran de Meulan en 1139 ; ce motif revient ensuite dans les années 1140 à 1160 sur les sceaux de plusieurs grands barons (W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, t. 2, Londres, 1892, p. 297-298, n° 6056, et p. 349, n° 6403-6406 ; T.A. HESLOP, « The seals of the twelfth-century earls of Chester », dans *The earldom of Chester and its charters. A tribute to Geoffrey Barraclough*, éd. A.T. THACKER, Chester, 1991 [= *Journal of the Chester archaeological Society*, t. 71], p. 179-197, aux p. 184-186 et pl. III ; H. LAING, *Descriptive catalogue of impressions from ancient Scottish seals*, Édimbourg, 1850, p. 126, n° 769, et pl. 3 ; P. BONY, *Un siècle...*, pl. XXVII, n° 173 ; D.E. GREENWAY, *Charters of the Honour of Mowbray...*, pl. 1, c et d ; voir aussi G. DEMAY, *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*, Paris, 1880, p. 113). Un autre élément significatif est la grande housse armoriée au bord inférieur crénelé. Cet équipement ne devient courant dans l'iconographie sigillaire qu'au XIII^e siècle, mais il est déjà attesté au milieu du XII^e (D. CROUCH, *Tournament*, Londres-New York, p. 140) et figure d'ailleurs sur une poignée de sceaux appartenant à cette période : on peut citer celui de Simon II de Senlis dans les années 1140 ou 1150, celui de Geoffroy Plantagenêt vers 1155 – dont la housse est armoriée et crénelée comme celle de Walter – et celui d'Anselme Candavène vers 1160 (W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals...*, t. 2, p. 347, n° 6403 ; N. VINCENT, « The seals... », p. 13 ; J.-F. NIEUS, « L'avoine... », p. 207). Notons encore que les lanières flottant à l'arrière du casque ne se rencontrent quasiment plus après 1170.

⁹⁸ Le sceau armorial de Guillaume, frère du comte de Guînes, ordinairement présenté sous la date de 1177 comme la plus ancienne occurrence d'une brisure (voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 298), était en réalité appendu à un acte du début du XIII^e siècle : A. DUCHESNE, *Histoire généalogique des maisons de Guînes, d'Ardres, de Gand et de Coucy et de quelques autres familles illustres, qui y ont été alliées*, Paris, 1631, *Preuves*, p. 100-101.

⁹⁹ D. CROUCH, *The birth of nobility...*, p. 145-146, avec une analyse du passage concerné du *Liber Eliensis*.

d'être liés à ce prince dont les exploits semi-légendaires commençaient à être colportés dans les années 1130¹⁰⁰.

Toutefois, cette interprétation ne prend pas en compte l'existence, sur le continent, d'autres familles qui arborent des armoiries similaires. Les *chevronnés* attestés des deux côtés de la Manche au XII^e siècle n'auraient-ils pas une origine commune, comme les *échiquetés* discutés plus haut ? La découverte du sceau d'Enguerran II de Coucy (c. 1132-1147) et de son imposant bouclier à chevrons nous invite à explorer cette piste¹⁰¹. Enguerran, membre du lignage bien connu des Boves-Coucy, maître des châteaux de La Fère, Marle et Coucy aux confins du Vermandois et de la Champagne, était en effet un lointain parent des deux Gilbert de Clare par le biais des comtes de Roucy. Or, cette prolifique maison du nord de la Champagne était du début du XII^e siècle l'un des plus illustres groupes familiaux de l'espace septentrional. Non seulement elle pouvait se targuer d'origines carolingiennes non moins éclatantes que celles des Vermandois, mais elle avait multiplié les alliances prestigieuses avec les familles royales et princières d'Occident tout au long du XI^e siècle¹⁰². Une généalogie sans doute composée dans les années 1120, puis mise à jour vers 1140 et vers 1160, montre que la gloire des Roucy restait intacte au milieu du XII^e siècle, même si l'étoile des comtes avait pâli entretemps¹⁰³. Enguerran de Coucy était d'autant plus attaché à cette ascendance que ses châteaux lui venaient en effet de sa grand-mère Ade de Marle, nièce du comte Ebles I^{er} de Roucy († avant 1033) ; l'étude des armoiries des Boves-Coucy suggère qu'il a voulu la célébrer en prenant le *chevronné* pour emblème. Quant à Gilbert Strongbow de Clare et aux siens, ils descendaient des Roucy non pas par leur père Gilbert fitz Richard, mais par leur mère Adèle de Clermont, fille du comte de Clermont Hugues I^{er} et (surtout) de Marguerite de Roucy, elle-même fille du comte de Roucy Hilduin III de Ramerupt (1033-1063). Serait-ce donc en référence à cette femme qui les rattachait à la plus haute noblesse – y compris normande, puisque le sang de Rollon coulait dans ses veines (mais cela, le savait-on encore au XII^e siècle ?)¹⁰⁴ – que les Clare ont adopté les chevrons plus tard connus comme ceux de leur famille ? On pourrait en effet tirer argument du fait que les comtes du Perche, lignage d'accueil de Béatrice de Roucy, la sœur aînée de Marguerite, portent eux aussi des armes chevronnées à la fin du XII^e siècle (avec des couleurs voisines : *d'argent aux chevrons de gueule*)¹⁰⁵ pour postuler l'existence d'un vaste groupe héraldique « de Roucy » associé à cette

¹⁰⁰ Id., « The historian... », p. 32-34.

¹⁰¹ J.-F. NIEUS, « Les premiers groupes héraldiques... ».

¹⁰² Concernant les Roucy, voir B. GUENÉE, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être capétien, en France, au Moyen Âge », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, t. 33, 1978, p. 450-477 ; M. BUR, *La formation...*, p. 253-257 ; J.-N. MATHIEU, « La succession au comté de Roucy aux environs de l'an mil. Les origines de l'archevêque de Reims Ebles (1021-1033) », dans *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, dir. C. SETTIPANI et K.S.B. KEATS-ROHAN, Oxford, 2000, p. 75-84.

¹⁰³ HÉRIMAN DE TOURNAI, *Les miracles de Sainte-Marie de Laon*, éd. A. SAINT-DENIS, Paris, 2008 (Sources d'histoire médiévale publiées par l'I.R.H.T., 36), p. 135-141 (lettre dédicace composée entre 1137 et 1141, qui décrit les origines familiales de l'évêque de Laon Barthélemy de Joux) ; *Genealogiae Fusniacenses*, éd. G. WAITZ, dans *MGH, SS*, t. 13, Hanovre, 1861, p. 251-256 (généalogie de la famille de Roucy écrite à l'abbaye de Foigny en 1162). Il y a entre ces deux textes une parenté textuelle insuffisamment soulignée par B. Guenée dans son étude des *Genealogiae* (voir la note précédente).

¹⁰⁴ Le comte Ebles I^{er} et son épouse Béatrice de Hainaut avaient tous deux Rollon pour arrière-grand-père.

¹⁰⁵ Sceaux de Geoffroi et Étienne, fils de Rotrou IV, en 1190 : L. DOUËT D'ARCO, *Collection de sceaux*, t. 1, p. 425, n° 1000 ; Paris, BNF, lat. 5441/2, p. 323. Il est admis que l'union de Béatrice de Roucy avec Rotrou III le Grand (1099-1144) a propulsé le lignage comtal au sommet de l'élite nobiliaire : K. THOMPSON, *Power and border lordship in medieval France. The county of the Perche, 1000-1226*, Woodbridge, 2002 (Royal historical Society. Studies in history, new series), p. 47-48.

partition¹⁰⁶. L'hypothèse, pour séduisante qu'elle soit, se heurte cependant à un certain nombre de difficultés, en particulier l'absence de chevrons dans les autres rameaux connus de la descendance du comte Ebles I^{er} (en ce compris la branche aînée qui a choisi le chou comme symbole !) et, à l'inverse, la présence de chevrons sur les armes de plusieurs groupes familiaux que rien ne permet de rattacher aux Roucy, aux Perche ou aux Clare. Ces problèmes ne sont pas forcément rédhibitoires¹⁰⁷, mais il faut reconnaître que, dans l'état actuel des connaissances, le possible groupe héraldique « de Roucy » reste une hypothèse de travail.

Un dernier groupe peut-être représenté dans le corpus sigillaire antérieur à 1160 est celui des porteurs de gerbes. La question est, ici encore, complexe. Nous avons d'une part les *gerbes d'or* des comtes de Saint-Pol, attestées dès les années 1120, et d'autre part celles des comtes de Clermont-en-Beauvaisis, par lesquelles un pan de la descendance de Renaud II se désigne à la fin du XII^e siècle¹⁰⁸. Les héraldistes ont évité d'établir la moindre corrélation entre elles, sans doute parce qu'ils voyaient mal comment l'emblème parlant des « Candavène » aurait pu se transmettre aux membres du groupe clermontois. Les blasons classiques des deux groupes familiaux se ressemblent pourtant à tous égards (forme, nombre et disposition des gerbes ; couleurs aussi peut-être), ce qui paraît forcément intentionnel, surtout venant de familles géographiquement assez proches. Il est aussi difficile d'ignorer le fait que le célèbre sceau d'Enguerran Candavène, dont on sait aujourd'hui qu'il lui venait en réalité de son père Hugues III, est documenté en 1127-1129, au moment précis où ce dernier se remarie avec Marguerite de Clermont, devenue veuve du comte de Flandre Charles le Bon¹⁰⁹. Les Saint-Pol et les Clermont ont-ils indépendamment choisi le même symbole, au risque de créer des confusions ? Hugues III a-t-il adopté l'emblème de sa nouvelle épouse, encouragé peut-être par la résonance (fortuite, donc) entre celui-ci et son surnom ? Ou encore, les *gerbes d'or* des deux

¹⁰⁶ Il n'est pas non plus impossible que les armoiries des comtes de Hainaut – d'or sur un chevronné, apparu sur le sceau comtal en 1157 ou 1158 (voir *supra*, note 43) – entretiennent aussi un rapport avec ce groupe, puisqu'Ebles I^{er} de Roucy avait épousé la princesse Béatrice de Hainaut, fille du comte Régnier IV et petite-fille du roi Hugues Capet par sa mère.

¹⁰⁷ Sans entrer ici dans trop de détail, on observera que la profondeur temporelle supposée du groupe impliquerait une multiplication des occasions de divergence emblématique à chaque génération et une ignorance accrue des possibles connexions entre les porteurs d'armoiries chevronnées, d'autant plus réelle, sans doute, que les femmes jouent ici un rôle important. À cet égard, il est peut-être significatif que les *chevronnés* repérables au XIII^e siècle dans l'espace français se concentrent tout spécialement dans un rayon de cinquante à cent kilomètres autour du Perche (entre autres dans les lignages de Beaumont-au-Maine, Garencières, Ivry-Bréval, Lèveville, Loges, Montjean et Richebourg) : des alliances méconnues ont pu favoriser une propagation régionale des chevrons pendant toute la phase de diffusion des armoiries. Sur un autre plan, chez les Clare, le fait que Walter fitz Robert ne soit pas, contrairement à ses cousins, issu d'Adèle de Clermont, pose également problème. Mais nous avons peut-être là, justement, l'explication de la brisure remarquablement précoce de ses armes (voir *supra*, note 98), qui est d'autant plus surprenante qu'au milieu du XII^e siècle, les collatéraux avaient plutôt tendance, semble-t-il, à partager les mêmes armes. Le processus d'assimilation qui aurait poussé Walter à se rallier à l'emblème de ses parents est un mécanisme connu dans l'héraldique naissante du XII^e siècle. On peut citer le cas des rameaux de la famille anglaise de Vere qui se sont arrimés au groupe héraldique constitué autour de Geoffroy de Mandeville : J.H. ROUND, *Geoffrey de Mandeville. A study of the Anarchy*, Londres, 1892, p. 388-396.

¹⁰⁸ Concernant le groupe clermontois, documenté seulement à partir des années 1180-1190, voir surtout D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 242-245 ; L. JÉQUIER, « À propos de l'origine des armoiries », p. 36-37 ; B. BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries... », p. 31-32. La reconstitution de L. Jéquier suggère que l'ancêtre commun du groupe est le comte Hugues, père de Renaud II (D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 244-245), mais il convient de l'aborder avec prudence. D'une part, je n'ai pas retrouvé la source médiévale qui attribuerait aux vidames de Gerberoy un blason *d'azur à trois gerbes d'or*. D'autre part, ce n'est que très tardivement, au début du XIII^e siècle, que le comte de Chester Ranulf III a voulu évoquer son ascendance française en adoptant les gerbes de Clermont (voir ses sceaux successifs : T.A. HESLOP, « The seals of the twelfth-century earls of Chester », p. 192-196).

¹⁰⁹ J.-F. NIEUS, « L'avoine... », p. 199-201.

familles avaient-elles une origine commune ? Je serais tenté de suivre la dernière piste, même si les inconnues sont encore trop nombreuses pour espérer résoudre l'équation¹¹⁰.

Les premiers groupes héraldiques septentrionaux, on le voit, sont consubstantiels à la genèse de l'héraldique. Le long décortiquage auquel je viens de me livrer laisse de nombreuses questions ouvertes, mais débouche néanmoins sur des constats importants qui, sans être forcément toujours neufs, peuvent à présent être formulés avec plus de netteté. Tout d'abord, la logique constitutive des premières armoiries et de leur organisation en système de communication visuelle cohérent est indiscutablement familiale, même si certains individus ont pu faire le choix de s'en écarter volontairement, et même s'il n'est pas exclu que des modes de transmission alternatifs (tels que les parrainages chevaleresques¹¹¹ ?) aient pu jouer un rôle à la marge. Ensuite, les structures familiales telles que les dessinent les groupes héraldiques apparaissent remarquablement ouvertes : les ascendants maternels, les familles des épouses, les collatéraux y trouvent pleinement leur place ; le « lignage » et le « parage », ainsi que l'a bien vu D. Crouch, coexistent sans heurt dans les représentations mentales de la parenté. Cette porosité explique d'ailleurs l'instabilité des armoiries durant le premier siècle de leur essor : à chaque génération, sinon à chaque étape d'une vie, s'offrait la possibilité de puiser de nouveaux motifs dans un stock bien fourni d'insignes héréditaires. Enfin, des deux principaux cas d'espèce revisités à la lumière d'éléments neufs, pourrait se dégager, si l'hypothèse Roucy possède un fondement, un même schéma : quelques grandes familles de souche carolingienne de la France du Nord seraient à l'origine d'emblèmes prestigieux, avidement assimilés

¹¹⁰ Deux femmes mal connues – et donc négligées – pourraient avoir transmis parallèlement les *gerbes d'or*, à savoir la première épouse d'Hugues III de Saint-Pol, appelée Béatrice, et la deuxième conjointe de Renaud II de Clermont (après Adèle de Vermandois et avant Clémence de Bar, comtesse de Dammartin), dont on ignore jusqu'au nom. Toutes deux pourraient en effet avoir été parentes des célèbres Raoul et Simon de Crépy, comtes d'Amiens, Valois et Vexin au XI^e siècle. Béatrice était peu ou prou liée à la région amiénoise et certains indices laissent penser qu'elle se rattachait peut-être aux Boves-Coucy, qui avaient recueilli le titre de comtes d'Amiens (J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal...*, p. 117 ; ID., « L'avoine... », p. 195, note 11). De la deuxième femme de Renaud II, on peut seulement établir qu'elle était la mère des trois fils aînés de ce dernier : Raoul, Simon et Étienne (sur les mariages et la progéniture de Renaud, voir J.-N. MATHIEU, « Recherches sur les premiers comtes de Dammartin », dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et Île-de-France*, t. 47, 1996, p. 7-59, aux p. 28-32, qui ignore cependant cette deuxième union ; compléter par C. CAWLEY, *Medieval lands...*, qui interprète parfaitement le silence des *Genealogiae Fusniacenses* ; ces dernières, composées en deux temps, ne connaissent que les enfants du premier et du troisième lits). Les prénoms Raoul et Simon, étrangers à la famille de Clermont, suggèrent une étroite connexion avec les Crépy. Par ailleurs, à bien y regarder, au sein de la nombreuse descendance de Renaud II, le port des gerbes n'est attesté qu'autour de Raoul et Simon, ainsi que de leur sœur Marguerite (seconde du nom parmi les enfants de Renaud II), peut-être elle aussi issue du deuxième lit. Les prétentions d'Hugues III de Saint-Pol sur certaines portions du comté d'Amiens sont un fait établi (J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal...*, p. 75-81). Les Clermont, postés entre Amiénois, Vexin et Valois (A. CHÂTELAIN, *Châteaux forts et féodalité en Île-de-France, du XI^e au XIII^e siècle*, Nonette, 1983, p. 151-152), avaient aussi un intérêt immédiat pour l'héritage des Crépy. Du reste, l'hypothèse expliquerait assez bien pourquoi, curieusement, Renaud II a conservé son sceau marqué de l'échiqueté « de Vermandois » toute sa vie et l'a même transmis à son fils Raoul I^{er} : l'insigne évoquait la mémoire de sa première épouse Adèle, qui avait non seulement reçu le Vermandois de son père, mais aussi une partie du patrimoine des Crépy par sa mère Adèle, sœur de Simon de Crépy.

¹¹¹ En effet, dès les années 1160-1170, les sources font état de concessions d'armoiries liées au rite de l'adoubement : hormis la narration rétrospective par Jean de Marmoutier (vers 1170) de l'adoubement de Geoffroy Plantagenêt par le roi Henri I^{er} (1128), le premier exemple sûr est celui d'Hugues IV Candavène de Saint-Pol, qui a adopté les léopards Plantagenêt après avoir été armé chevalier par Henri II en 1179. L'affirmation de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* selon laquelle le Maréchal avait originellement porté les armoiries de son oncle Guillaume de Tancarville, souvent interprétée comme un signe de la position subalterne du premier à ses débuts, devrait peut-être être relue à la lumière du fait que le second avait été l'éducateur et l'adoubeur du jeune homme. L'abandon par Raoul I^{er} de Coucy des chevrons de son père au profit des armoiries vairées de son oncle et tuteur Robert de Boves pourrait aussi résulter d'une concession armoriale du même ordre. En réalité, la relation avunculaire en cause dans ces deux derniers exemples (qui, notons-le, débouchent sur une adoption d'armes pleines, et non sur une juxtaposition d'armoiries comme ce sera la règle à la fin du XII^e siècle) pourrait être intervenue de façon cachée dans un certain nombre de transmissions d'armoiries qui semblent à première vue s'être opérées par les femmes, si l'on songe au rôle traditionnel des oncles maternels dans la formation militaire des jeunes nobles. Rite guerrier et héritage familial se seraient donc conjugués. On en saura bientôt plus sur la question grâce au mémoire d'habilitation de L. Hablot sur les partages héraldiques.

par les membres de la haute aristocratie anglo-normande, dont la montée en puissance était plus récente.

4. Pourquoi les armoiries ?

L'apparition des armoiries est indiscutablement liée à l'univers de la guerre. Les mots qui en parlent, les supports sur lesquels les emblèmes apparaissent en premier lieu, la forme canonique dans laquelle ils s'inscrivent (l'écu triangulaire) en sont autant de preuves flagrantes. Depuis le Moyen Âge, l'« invention » des armoiries est d'ailleurs considérée comme une réponse immédiate à la nécessité d'identifier les combattants sur le champ de bataille, de distinguer amis et ennemis au cœur de la mêlée. La légende qui fait le naître le *fascé de vair et de gueules* des Boves-Coucy d'une escarmouche de la première croisade, au cours de laquelle Thomas de Marle (le père d'Enguerran II) aurait lacéré son manteau de fourrure pour en distribuer les morceaux à ses compagnons d'armes surpris par l'ennemi sans leur armure, se lit déjà dans les armoriaux du XV^e siècle¹¹². Cette explication adossée aux contingences militaires prévaut encore actuellement, renforcée même par l'idée que, vers la fin du XI^e siècle, plusieurs modifications de l'équipement chevaleresque auraient rendu les guerriers méconnaissables. Elle va de pair avec le postulat selon lequel les jeux martiaux dérivés de la pratique guerrière auraient aussi joué un rôle important dans la formation de l'héraldique. Différents auteurs ont en effet souligné la concomitance entre le bourgeonnement des premières armoiries et l'essor des tournois.

La thèse pragmatique ne fait pourtant plus l'unanimité. En 1986, L. Fenske la jugeait déjà « zumeist eher überbewertet », faisant observer que l'apparition du haubert à capuche et du casque à nasal avaient masqué les visages des combattants très longtemps avant la généralisation des armoiries, et que les armées en action avaient de toute façon bien moins besoin de moyens d'identification individuelle que de signes de reconnaissance collectifs¹¹³. En 1992, dans un article précisément consacré à ces questions, A. Ailes a formulé des remarques assez similaires, sans toutefois aller jusqu'à rejeter la thèse traditionnelle¹¹⁴. Pour cet auteur, la fonction identifiante des emblèmes à la guerre et au tournoi (ainsi que sur les sceaux, selon lui) reste à la base du processus, mais ce serait surtout l'apparition de nouvelles surfaces à décorer sur l'accoutrement du chevalier – sont évoqués la lance à pennon, le surcot et le bouclier sans umbo – qui aurait servi de déclencheur. L'explication paraît un peu trop circonstancielle. Des études plus récentes ont achevé de démontrer que l'héraldique n'a pas pu remplir la fonction pratique que les spécialistes de la discipline lui prêtaient jusqu'ici. Dans plusieurs travaux consacrés aux insignes militaires, R.W. Jones a bien montré que les combattants n'étaient nullement en mal de repères sur le champ de bataille pré-héraldique. Depuis l'Antiquité romaine, les bannières brandies par les chefs ou leurs porte-étendards permettaient de visualiser en permanence la position de celui qui commandait la manœuvre et de suivre ses mouvements. Divers procédés permettaient aussi à tous les acteurs de la mêlée de reconnaître immédiatement, sans la moindre hésitation, leurs alliés et leurs adversaires : c'était le

¹¹² D. BARTHÉLEMY, « Les sires fondateurs : enjeux impliqués dans les traditions et les recours au passé en seigneurie de Coucy », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge. Actes du XIII^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Aix-en-Provence, 4-5 juin 1982*, Aix-en-Provence, 1983, p. 185-203, aux p. 197 et 203.

¹¹³ L. FENSKE, « Adel und Rittertum... », p. 144-146.

¹¹⁴ A. AILES, « The knight, heraldry and armour : the role of recognition and the origins of heraldry », dans *Medieval knighthood IV : papers from the fifth Strawberry Hill Conference, 1990*, éd. C. HARPER-BILL et R. HARVEY, Woodbridge, 1992, p. 1-21.

rôle des cris de guerre et des diverses « connaissances » attestées dans les sources narratives et littéraires, par exemple une même couleur arborée sur le vêtement ou l'équipement, ou encore un marquage plus informel, fait d'un simple bout d'étoffe ou de quelques brins d'une même plante¹¹⁵. En matière de couleurs, les surfaces monochromes de ton vif, faciles à déployer et visuellement efficaces, semblent avoir été couramment utilisées. Les armoiries, qui visent dès l'origine à identifier l'individu, ou un tout petit groupe d'individus, à l'aide de compositions graphiques assez complexes et somme toute peu différenciées, ne font pas sens au regard des besoins proprement militaires. Il n'est pas jusqu'au lien consubstantiel qu'elles entretiennent avec les boucliers, affirmé dès les années 1130, qui ne trahisse l'inadaptation du système héraldique aux réalités de la guerre. Comme le souligne fort justement L. Hablot dans un article de 2012, le bouclier n'est certainement pas un support idoine pour les signes de reconnaissance : il n'est visible que de face, c'est-à-dire par le camp adverse ; il peut être rapidement souillé ou abîmé, au point de devenir « illisible » ; lourd et encombrant, conçu pour le combat à cheval, il peut être perdu ou abandonné par son porteur au cours de l'affrontement¹¹⁶. Si l'écu a fini par s'imposer comme le cadre formel de référence de l'héraldique avant la fin du XII^e siècle, c'est peut-être avant tout pour des raisons symboliques et sociales, notamment parce qu'il était le « plus petit dénominateur commun en matière de support d'emblèmes », celui que pouvaient arborer tous les chevaliers, y compris ceux de condition plus modeste¹¹⁷.

L'héraldique s'inspire sans aucun doute d'une emblématique guerrière traditionnelle, sur laquelle elle est en quelque sorte venue se greffer en lui donnant une profondeur nouvelle, mais elle n'en constitue pas une évolution naturelle, loin de là. Pour R.W. Jones et L. Hablot, comme déjà pour certains historiens de la chevalerie attentifs à la question¹¹⁸, ce sont des changements socioculturels et sociopolitiques, et non des transformations de l'art de la guerre, qui expliquent l'émergence des armoiries au XII^e siècle. Tous observent que ces dernières, en tant que signes de reconnaissance individuels et/ou familiaux, trahissent une exaltation nouvelle de la bravoure personnelle du

¹¹⁵ R.W. JONES, « Identifying the warrior on the pre-Heraldic battlefield », dans *Anglo-Norman studies*, t. 30, 2008 (pour 2007), p. 154-167. Voir aussi, du même, « 'What banner thine?' The banner as symbol of identification, status and authority on the medieval battlefield », dans *The Haskins Society Journal*, t. 15, 2006, p. 101-109, et *Bloodied banners. Martial display on the medieval battlefield*, Woodbridge, 2010, p. 11-83. Pour les cris de guerre, voir aussi L. HABLLOT, « Cris écrits et voix emblématiques. L'apparition des cris et des sentences orales dans l'emblématique médiévale, origines, pratiques et représentations », dans *PRIS-MA. Recherches sur la littérature d'imagination au Moyen Âge*, t. 23, 2007 (= *La voix dans l'écrit, VII-VIII*), p. 22-52.

¹¹⁶ L. HABLLOT, « Entre pratique militaire et symbolique du pouvoir : l'écu armorié au XII^e siècle », dans *Estudos de Heráldica medieval*, éd. M. METELO DE SEIXAS et M. de L. ROSA, Lisbonne, 2012, p. 143-165.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 162. On évitera de projeter sur la période des origines une problématique qui concerne la phase de diffusion sociale des armoiries au tournant des XII^e et XIII^e siècles, et de faire trop grand cas de la supposée « migration » des emblèmes proto-héraldiques des gonfanons vers les boucliers que révéleraient les sceaux des années 1130 (« migration » qui a fait l'objet d'une lecture politique, couramment admise, par B. BEDOS-REZAK, « L'apparition des armoiries... », p. 25-26). Le risque est en effet grand qu'il s'agisse d'une illusion sigillaire : à mon avis, c'est simplement le triomphe du type équestre de guerre « à l'épée » sur le type « à la lance » dans la mode sigillaire après 1120 (suite à l'adoption du premier par plusieurs princes, puis par le roi d'Angleterre Henri I^{er} : voir J.-F. NIEUS, « *Cum signo auctoritatis...* », p. 59 ; *id.*, « Early aristocratic seals... », p. ***.***) qui explique la raréfaction des gonfanons figurés sur les matrices et le report de leurs emblèmes sur les boucliers. Au demeurant, si le changement d'iconographie avait eu pour but premier de valoriser ces derniers, c'est le type équestre orienté à gauche, qui permettait de voir le bouclier en entier (voir par exemple le sceau d'Enguerran II de Coucy), qui aurait logiquement dû s'imposer. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit : le type orienté à droite l'a supplanté dans la première moitié du XII^e siècle. Il faut attendre l'apparition du type armorial à la fin du XII^e siècle pour que l'écu héraldique prenne vraiment place sur le sceau.

¹¹⁸ Je songe en particulier à D. Crouch (travaux cités *supra*, note 8) et D. Barthélemy (en particulier *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, 2^e éd. augm., Paris, 2012 [coll. Tempus], p. 260-263).

chevalier au combat, de l'exploit qui rehausse le nom de tout un lignage, dont on trouve un puissant écho dans la littérature du temps.

En réalité, la seule aire de combat sur laquelle les nouveaux emblèmes héraldiques ont pu se déployer en produisant tous leurs effets est celle du tournoi chevaleresque. Dans cet environnement de compétition ritualisée, de démonstration publique de virtuosité au maniement des armes, de mise en spectacle de l'exploit individuel (singulièrement lors des joutes), les insignes aux couleurs vives placardés sur les vêtements, les équipements et même les chevaux des participants constituaient autant d'accroches d'une grande efficacité pour capter le regard et l'attention de la foule attirée par l'évènement. L'hypothèse n'est évidemment pas nouvelle. La documentation du XIII^e siècle révèle d'ailleurs l'omniprésence de l'héraldique – et des « hérauts d'armes » chargés de veiller sur elle depuis la fin du siècle précédent¹¹⁹ – dans le déroulement des tournois. Il est cependant plus difficile, faute de sources explicites, de vérifier la corrélation pour la période critique des origines. La naissance du tournoi est elle-même mal documentée et sujette à des approches assez divergentes¹²⁰. Du moins pouvons-nous, encouragés dans cette voie par D. CROUCH¹²¹, repérer les points de convergence initiaux entre les deux phénomènes.

On discerne tout d'abord une unité de temps et de lieu : les premiers tournois véritables sont attestés au tournant des XI^e et XII^e siècles, dans une zone circonscrite au nord de la France et aux marches occidentales de l'Empire¹²². Les sources évoquent la tenue de rencontres en Normandie (septentrionale ?), en « France » (Picardie et Champagne ?) et aux confins de la Flandre et du Hainaut ; les localités d'Eu, Tournai et surtout Valenciennes sont nommément citées¹²³. Ces

¹¹⁹ D. CROUCH, « The court of Henry II of England in the 1180s, and the office of King of Arms », dans *The coat of arms*, 3^e sér., t. 5, 2010, p. 47-55.

¹²⁰ En particulier quant au foyer géographique du phénomène. L'étude classique en français évacue le problème à peu de frais, en admettant sans réserve la thèse chauviniste d'un chroniqueur angevin qui attribue « l'invention » du tournoi à un noble de sa région : M. PARISSÉ, « Le tournoi en France, des origines à la fin du XIII^e siècle », dans *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Format- und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, éd. J. Fleckenstein, Göttingen, 1985 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 80), p. 175-211, aux p. 175-185. L'étude de référence est à présent le livre de D. CROUCH, *Tournament* (2005), qui prend résolument parti pour l'hypothèse picarde (p. 2-12). Il est suivi par E. OKSANEN, *Flanders and the Anglo-Norman World, 1066-1216*, Cambridge, 2012, p. 114-144 (chap. 4 : « Tournament in Anglo-Flemish society »). De son côté, D. Barthélemy, qui s'est intéressé aux antécédents militaro-ludiques des tournois tels que les décrivent surtout les chroniqueurs normands, estime que le tournoi classique dérive des affrontements ritualisés attestés à partir de la fin du XI^e siècle en marge des guerres « féodales » : D. BARTHÉLEMY, « The chivalric transformation and the origins of tournament as seen through Norman chroniclers », dans *The Haskins Society Journal*, t. 20, 2008, p. 141-160 ; ID., « L'Église et les premiers tournois (XI^e et XII^e siècles) », dans *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles*, éd. M. Aurell et C. Girbea, Rennes, 2011, p. 139-148 ; ID., « Les origines du tournoi chevaleresque », dans *Agôn. La compétition, V^e-XII^e siècle*, éd. F. BOUGARD, R. LE JAN et T. LIENHARD, Turnhout, 2012 (Collection Haut Moyen Âge, 17), p. 112-129. Dans une récente synthèse, il prend acte de l'origine septentrionale et de la date des premières mentions explicites, mais en relativise la portée dans un contexte de pénurie documentaire : ID., *La chevalerie...*, p. 235-253.

¹²¹ Voir en particulier D. CROUCH, *Tournament*, p. 8, 24-25, 29-30, 35-38, 75-76 et 140.

¹²² *Ibid.*, p. 2-12.

¹²³ Notons que la mention de *torneamenta* dans la « paix » de Valenciennes en 1114, qui passe pour être la plus ancienne occurrence du terme, n'est pas absolument sûre, sachant que ce texte n'existe plus que dans des versions remaniées. Les éditeurs modernes de la paix ont invoqué en sa faveur la présence d'une forme similaire dans une charte de 1154, mais il est depuis lors apparu que cette charte est un faux fabriqué vers 1200 : voir P. GODDING et J. PYCKE, *La paix de Valenciennes de 1114. Commentaire et édition critique*, Louvain-la-Neuve, 1981 (Université catholique de Louvain. Publications de l'Institut d'études médiévales, 2^e série), p. 27, et J.-L. KUPPER, « La charte du comte Henri de Namur pour l'église de Brogne (1154). Étude critique », dans *Revue bénédictine*, t. 95, 1985, p. 293-310. Reste que la région de Valenciennes fut certainement une terre d'élection précoce des tournois, comme en témoignent la charte de 1122 commentée *infra*, note 125, ainsi qu'une anecdote de l'*Historia monasterii Viconiensi* rapportant qu'en 1139, le public venu assister à la consécration de l'église abbatiale de Vicoigne, tout près de Valenciennes, fut malmené par une troupe de chevaliers d'Ostrevant en route pour un tournoi – *ad determinatum congressum quem vulgo tornionem vocant* – qui devait se tenir

rencontres attirent des princes tels que les comtes de Louvain, futurs ducs de Brabant, et les comtes de Flandre. L'un des premiers grands tournoyeurs dont l'Histoire a retenu le nom est le comte Charles le Bon († 1127), dont le récit de Galbert de Bruges nous apprend qu'au début des années 1120, il courait les *tornationes* avec une imposante escorte montée¹²⁴. Dans l'une de ses chartes, donnée à Arras en 1122, Charles évoque lui-même la « gloire chevaleresque » dont il vient de se couvrir en se mesurant au comte régent de Hainaut Godefroid, sire de Bouchain et de Ribemont¹²⁵. Nous voici en Vermandois ou presque, en compagnie de personnages étroitement liés aux premiers porteurs d'armoiries... Rappelons en particulier que Charles le Bon, désigné comte de Flandre après la disparition accidentelle de Baudouin VII (peut-être mortellement blessé dans un tournoi !) en 1119, était déjà devenu auparavant comte d'Amiens et seigneur d'Encre (aujourd'hui Albert), à la frontière occidentale du comté de Vermandois, et ce grâce à son mariage avec Marguerite de Clermont, la fille d'Adèle de Vermandois et de Renaud II de Clermont (qui deviendra l'épouse du comte de Saint-Pol après 1127)¹²⁶. Le parallélisme chrono-géographique avec l'émergence des armoiries concerne aussi l'Angleterre, que des sources du deuxième quart du XII^e siècle désignent comme la première aire de dissémination du tournoi en dehors de son foyer d'apparition originel : outre le remarquable contrat d'embauche d'un « écuyer » avant la lettre par Osbert d'Arden, chevalier anglais au service du roi d'Écosse, entre 1124 et 1139, on a connaissance d'une rencontre organisée près de York en 1142 par deux grands barons anglo-français, Guillaume d'Aumale et Alain de Bretagne¹²⁷.

Il importe ensuite de souligner que les organisateurs des tournois ne sont pas de simples chevaliers, mais bien les membres de la plus haute aristocratie. Galbert de Bruges le dit très bien : le comte Charles avait coutume de se rendre « chez l'un des comtes ou des grands » de Normandie, de France ou d'ailleurs au gré des compétitions orchestrées par les uns et les autres¹²⁸. Les princes sont les vrais sponsors de ces événements internationaux. Peu de noms ont filtré jusqu'à nous en dehors de ceux déjà cités. Dans le monde anglo-normand, les premiers promoteurs identifiés sont quelques-uns des plus puissants magnats apparentés à la famille royale¹²⁹, autrement dit les pairs de Galeran de Meulan et de Gilbert de Clare. Ces derniers n'apparaissent pas, faute de sources à n'en pas

non loin de là (*Historia monasterii Viconiensis*, c. 14, éd. J. HELLER, dans *MGH, SS*, t. 24, Hanovre, 1879, p. 299 ; texte composé entre 1151 et 1168).

¹²⁴ GALBERT DE BRUGES, *De multro, traditione, et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, c. 4, éd. J. RIDER, Turnhout, 1994 (*Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis*, 131), p. 13. Ce passage de Galbert recèle à la fois la première attestation indiscutable du mot (voir la note précédente) et la plus ancienne évocation des tournois dans leur forme classique.

¹²⁵ F. VERCAUTEREN, *Actes des comtes de Flandre, 1071-1128*, Bruxelles, 1938 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges, 3), p. 247-251, n° 108. L'expression *conflictum armorum* pourrait aussi faire songer à un duel judiciaire, mais l'hypothèse d'une confrontation ludique, privilégiée par D. CROUCH (*Tournament*, p. 2-3), semble en effet plus vraisemblable. Le rédacteur de l'acte, non content de préciser que le comte Charles revient de Valenciennes auréolé de gloire chevaleresque (*Attreatum deinde veni, rediens cum gloria militari de conflictu armorum habito inter me et Godefridum comitem Valentianensium*), enfonce encore le clou lorsqu'il évoque son principat dans la datation : *comite Flandrie Karolo milite fortissimo*.

¹²⁶ J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal...*, p. 75-77 ; GAUTHIER DE THEROUANNE, *Vita Karoli comitis Flandrie et Vita domni Joannis Morinensis episcopi*, éd. J. RIDER, Turnhout, 2006 (*Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis*, 217), p. IX-XII.

¹²⁷ J.R.V. BARKER, *The tournament in England, 1100-1400*, Woodbridge, 1986, p. 4-15 ; D. CROUCH, *Tournament*, p. 9, 20, 40-41, 47 et 163 (traduction de la charte d'Osbert) ; E. OKSANEN, *Flanders...*, p. 119. La charte d'Osbert cite Londres et Northampton comme sites de tournois en Angleterre. On notera avec intérêt que c'est précisément dans la région de Northampton que se concentraient les fiefs insulaires des nombreux nobles originaires de l'Artois dont les pères avaient suivi Guillaume le Conquérant : voir E. OKSANEN, *Flanders...*, p. 185-208 (carte p. 201).

¹²⁸ GALBERT DE BRUGES, *De multro...*, c. 4, p. 13 : (...) *apud aliquem comitum vel principum Normanniae vel Franciae, aliquando vero ultra regnum Franciae, arripuit (...)*.

¹²⁹ D. CROUCH, *Tournament*, p. 20.

douter, mais les Clare seront plus tard connus pour leur passion dévorante des tournois et des joutes¹³⁰. Sur le continent, à la fin des années 1140, le doigt vengeur de Bernard de Clairvaux désigne le jeune Robert de Dreux, le frère cadet du roi qui portera plus tard l'*écheté* de Vermandois, et le futur comte de Champagne Henri le Libéral¹³¹. Là aussi, donc, la crème de la noblesse. Celle-là même qui se couvre d'emblèmes héraldiques à la même époque.

Le doute n'est plus guère permis : l'essor des armoiries a trouvé un terreau favorable dans la pratique du tournoi et dans la culture de l'ostentation qui en est l'une des caractéristiques essentielles. À la base, le développement prodigieux de cette mode aux implications sociales, culturelles et politiques considérables doit assurément être interprété comme une autocélébration de l'aristocratie guerrière. Celle-ci, au début du XII^e siècle, prend conscience de son appartenance à une « classe chevaleresque » qui partage des valeurs communes de bravoure, d'élitisme, de générosité et de solidarité internes, en réaction peut-être à l'émergence d'un nouveau groupe, celui des habitants fortunés des villes en expansion, qui constitue pour D. Barthélemy le facteur primordial des transformations sociales de cette période¹³². Cette prise de conscience se manifeste aussi à travers la promotion du rite de l'adoubement¹³³, tout comme elle se traduit, sur le plan des symboles visuels, par l'émergence du sceau équestre de guerre, qui, dans la grande région des tournois, constitue dès le milieu du XII^e siècle un signe de ralliement pour la haute et moyenne aristocratie¹³⁴. Pourtant, la « classe chevaleresque » en formation n'est pas homogène. Rassemblant toute l'aristocratie laïque, des plus grands princes aux plus petits chevaliers, dans une sorte de fiction identitaire qui écrase ses stratifications internes, elle est inévitablement traversée de tensions et de contradictions, perceptibles notamment dans la littérature française du XII^e siècle. Ainsi, tandis que s'affirment les idéaux – un peu subversifs, quelque part¹³⁵ – de la chevalerie, les franges supérieures de la noblesse se mettent en quête de nouvelles formes de distinction et d'expression des hiérarchies. En témoigne l'émergence, justement dans l'espace septentrional qui retient notre attention, de ces « pairies » féodales qui, autour de 1100, institutionnalisent le cercle de ceux qui se veulent proches du maître de la principauté, de la baronnie ou du château¹³⁶. Ces cénacles, encore une fois cristallisés autour des usages militaires (ici la garde des châteaux), valorisent tant les

¹³⁰ *Ibid.*, p. 42.

¹³¹ *Ibid.*, p. 21. L'*écheté* « de Dreux », bien visible sur le second sceau de Robert I^{er}, gravé après 1158 (P. BONY, *Un siècle...*, pl. XI, n° 57 ; pour la date, voir O. GUYOTJEANNIN *et al.*, *Le chartrier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine*, Paris, 2000 [Mémoires et documents de l'École des chartes, 49], p. 251-252, n° 112), ne fait certainement qu'un avec l'emblème vermandisien, sans doute relevé par Robert après le retrait du comte Raoul II, atteint de la lèpre, dans les années 1160.

¹³² D. BARTHÉLEMY, « La mutation de l'an 1100 », dans *Journal des savants*, 2005, p. 3-28 ; *id.*, « Points de vue sur la chevalerie, en France vers 1100 », dans *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne). Colloque de Cerisy, 27-30 septembre 2007*, éd. J.-M. LAURENCE et C. MANEUVRIER, Caen, 2010, p. 173-185 ; *id.*, *La chevalerie...*, p. 195-292 (ch. 4 : « La mutation chevaleresque, 1050-1130 »).

¹³³ Voir récemment M. LIEBERMAN, « New approach to the knighting ritual », dans *Speculum*, t. 90, 2015, p. 391-423, qui réexamine les cérémonies attestées durant la seconde moitié du XI^e siècle dans le monde anglo-normand et le nord de la France.

¹³⁴ J.-F. NIEUS, « The equestrian seal... ».

¹³⁵ « Toutefois, les idées et les pratiques chevaleresques ont une certaine autonomie par rapport aux princes. Elles auraient même une pointe subversive, antiféodale, puisqu'à l'allégeance vassalique succède, comme signe d'appartenance à l'élite, le statut de chevalier. Les adouvements ne créent pas de devoir explicite envers l'adoubeur, ni même d'allégeance envers un code de chevalerie, vis-à-vis duquel il pourrait sanctionner les manquements. (...) Les littératures en français du XII^e siècle, qui exaltent l'élite franque et chevaleresque, font aux « rois » (à travers eux, aux princes, aux seigneurs), une part qui n'est pas si belle ; ils sont imparfaitement obéis, parfois combattus, généralement éclipsés par les individualités puissantes de chevaliers émérites. » : D. BARTHÉLEMY, « Points de vue sur la chevalerie... », p. 184-185.

¹³⁶ J.-F. NIEUS, « Du donjon au tribunal. Les deux âges de la pairie châtelaine en France du Nord, Flandre et Lotharingie (fin XI^e-XIII^e s.) », dans *Le Moyen Âge*, t. 112, 2006, p. 9-41 et 307-336.

« pairs » que le seigneur autour duquel ceux-ci se pressent, un peu comme le Charlemagne de la geste.

En dernière analyse, toute porte à croire que les premières armoiries ont vu le jour pour assouvir la soif de distinction qui habitait le sommet de l'élite « chevaleresque » au début du XII^e siècle. Cette lecture sociale de la naissance de l'héraldique, que D. Crouch a pu qualifier à raison d'« invention du snobisme »¹³⁷, se déduit à la fois de l'éminence des premiers titulaires d'armoiries révélés par les sceaux, des pratiques sociales bien spécifiques auxquelles nous pouvons associer les emblèmes de la première heure et, bien sûr, de l'interprétation des motifs graphiques qui composent ces emblèmes. À l'exception des choux d'Hugues Cholet – bel exemple de fanfaronnade chevaleresque ! –, les armoiries de la première moitié du XII^e siècle délivrent un même message d'exaltation des origines lignagères et des accointances familiales dont s'enorgueillissent leurs porteurs. Des « groupes héraldiques » se constituent d'emblée pour désigner à l'attention de tous les descendants des plus illustres maisonnées carolingiennes du cœur de la *Francia*. Il s'agit d'impressionner les hommes de moindre parage avec lesquels on joue à la guerre, de bien se différencier d'eux, de se démarquer aussi d'éventuels rivaux de promotion trop récente, voire peut-être, pour les magnats du nord de la France, d'afficher un certain ascendant sur le Capétien. En effet, face au roi de France qui s'efforce laborieusement de rehausser son éclat en invoquant l'héritage de Charlemagne à coup de légendes trafiquées¹³⁸, les Vermandois, les Roucy et leurs semblables encore ont beau jeu de rappeler qu'ils appartiennent, eux, à la lignée du grand empereur. Cette fierté des origines carolingiennes est une constante, du XI^e au XIII^e siècle, parmi les grandes familles du nord de la France et des marges occidentales de l'Empire¹³⁹, et on la devine particulièrement vivace au temps où Louis VI tentait de mettre au pas les barons d'Île-de-France et leurs voisins au nord du domaine royal.

* * *

Contemporaine de l'affirmation de la culture chevaleresque dans la première moitié du XII^e siècle, l'émergence de l'héraldique n'est pourtant pas une simple manifestation du mouvement qui s'empare alors de toute l'élite guerrière et aristocratique. Elle l'accompagne, elle en procède sur bien des aspects, mais elle ne partage pas avec lui ce rêve œcuménique qui habite la chevalerie des romans et des tournois. À cet égard, elle apparaîtrait même plutôt comme une réaction contre l'esprit du temps. Les premières tenues héraldisées distinguent la fine fleur du tout-venant de la milice du siècle, signalent à l'attention générale les hommes qui sont appelés à commander les armées à la guerre et, en temps de paix, à conduire au tournoi des troupes flamboyantes de chevaliers disposés à défendre leur honneur. Ce qui les a placés au-dessus de la mêlée ne se gagne pas à la pointe d'une épée, ne s'achète pas à prix d'argent : c'est leur naissance illustre, le sang de leur ancêtres, celui qu'ils partagent avec les membres de leur parage auxquels les relie des

¹³⁷ D. CROUCH, *The birth of nobility...*, p. 156 (chap. 6 : « Inventing snobbery », incluant l'analyse de l'héraldique, des nécropoles funéraires et des écrits généalogiques).

¹³⁸ Voir récemment É. BOURNAZEL, *Louis VI le Gros*, Paris, 2007, p. 384-388 ; M. GABRIELE, « The provenance of the *Descriptio qualiter Karolus Magnus*. Remembering the Carolingians in the entourage of King Philip I (1060-1108) before the first crusade », dans *Viator*, t. 39, 2008, p. 93-117.

¹³⁹ Voir L. GENICOT, « Princes territoriaux et sang carolingien. La *Genealogia comitum Buloniensium* », dans *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^e série, 7), p. 217-306, ainsi que G.M. SPIEGEL, *Romancing the past : the rise of vernacular prose historiography in thirteenth-century France*, Berkeley-Los Angeles, 1993.

solidarités bien plus fortes que l'hommage ou la camaraderie du combat. Comme j'espère l'avoir montré dans ces pages (qui doivent beaucoup, je l'ai peut-être insuffisamment souligné, aux travaux perspicaces et stimulants de D. Crouch), c'est précisément cet orgueil des origines et des relations familiales exclusives qui a été mise en images dans les tout premiers emblèmes héraldiques. Ceux-ci possèdent donc déjà pleinement le trait le plus fondamental des armoiries telles qu'elles apparaîtront à l'âge classique.

La lenteur de la diffusion sociale des armoiries vers les couches inférieures de la classe chevaleresque – rappelons qu'il n'est pas question d'une réelle généralisation des armoiries avant 1200, pas même dans le nord de la France – se comprend mieux dès lors que le caractère radicalement élitaire de l'héraldique des débuts est pris en compte. Dans les faits, la haute noblesse semble être parvenue à préserver son monopole absolu sur le port des blasons pendant au moins un demi-siècle, à peine égratigné vers 1160 par un homme d'origine obscure, le Normand Richard de Lucy, qui s'était tout de même élevé au rang de grand justicier sous Henri II, et qui a prudemment joué sur l'humour pour faire accepter l'usage d'un sceau marqué de son emblème personnel (le brochet : *lus*)¹⁴⁰. Ce monopole, à bien y regarder, n'existait peut-être pas seulement vis-à-vis des strates inférieures de l'aristocratie : les souverains, et avec eux nombre de grands princes régionaux, n'affichent pas leurs propres armoiries avant le dernier tiers du XII^e siècle. Les lacunes de la documentation ne sont probablement pas seules en cause : peut-être les signes héraldiques véhiculèrent-ils à l'origine un certain esprit de résistance à la centralisation royale et princière, dans la veine de celui qui est traditionnellement reconnu à la région picarde et à l'aristocratie jalouse de son autonomie qui a dominé cet espace de confins jusqu'à l'avènement de Philippe Auguste.

Jean-François Nieuws
Université de Namur

¹⁴⁰ Ainsi que l'observent très justement D. CROUCH, *The image...*, p. 228-229, et N. VINCENT, « The seals... », p. 20-21.

Annexe : Catalogue des sceaux armoriés de la première moitié du XII^e siècle

Le présent catalogue comprend quatorze sceaux armoriés jusqu'en 1150. Pour chaque sceau, il donne successivement une description matérielle de la matrice (a), un relevé des empreintes et/ou dessins conservés (b), la référence des éventuels moulages réalisés au XIX^e siècle (c), une note sur éléments de datation de la matrice (d) et une bibliographie (e). Cette dernière est sélective dans le cas des sceaux les plus souvent commentés.

BARCELONE (Raimond-Bérenger IV, comte de)

- (a) *Type* : sceau double, qui présente sur ses deux faces un même type équestre de guerre à la lance, à gauche, au galop. Le cavalier tient de la main droite une lance à pennon pointée vers l'avant, et de la main gauche un grand bouclier en amande tenu de côté, verticalement, renforcé par des rais d'escarboucle et chargé d'un *palé*.
Légende : [RAIMV]NDVS BERENGARIVS COMES B[ARCHINONENSIS] / [PRINCEPS RE]GN(i) ARRAGONENSIS.
Diamètre : 68 mm.
- (b) Sept empreintes appendues à des actes étalés de 1150 à 1170, apparemment tirées de deux matrices différentes quoique très ressemblantes : voir F. MENÉNDEZ PIDAL, *El escudo de España*, Madrid, 2004, p. 105-106. La seconde matrice a été réutilisée par le fils de Raimond-Bérenger, Alphonse II, jusqu'en 1170 (*ibid.*, p. 105, note 130).
- (c) Néant.
- (d) Une mention diplomatique de 1146 est signalée par L. MACÉ, '*Auctoritas et memoria*'. *Représentations et pratiques sigillaires au sein de la maison raimondine (XII^e-XIII^e siècles)*, mémoire d'habilitation inédit de l'Université de Toulouse II, 2014, t. 1, p. 29, note 62.
- (e) *Bibliogr. sélective* : L. BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille-Paris, 1860, p. 6 et pl. 2, n° 1. – D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, 2^e éd., Lausanne, 1977, p. 23. – M. PASTOUREAU, « L'origine suisse des armoiries du royaume d'Aragon. Étude d'héraldique comparée », dans *Archives héraldiques suisses*, 1980, p. 3-10, aux p. 6-7. – F. MENÉNDEZ PIDAL, *El escudo de España*, p. 103-109. – L. MACÉ, '*Auctoritas et memoria*'..., t. 1, p. 133-136.

CLERMONT[-EN-BEAUVAISIS] (Renaud II, comte de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à la lance, à droite, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfanon à trois flammes chargé d'un *écheté* à seize carreaux.
Légende : + SIGILLVM RAINA[.]DI CLARIMONTIS.
Diamètre : 55 mm.
- (b) Deux empreintes, appendues l'une à un acte non daté de Renaud II pour Saint-Victor de Paris (Paris, AN, L 1477), l'autre à un acte de son fils Raoul I^{er} pour Savigny en 1162 (détruit en 1944).
- (c) AN, Archives nationales, n° 1041 (acte de Renaud II) ; AN, Normandie, n° 33 (acte de Raoul I^{er}).
- (d) Le sceau de Renaud II est annoncé dans un acte de 1115 pour Saint-Corneille de Compiègne : *ipse Reginaldus tunc Viromandorum comes fecit litteris annotari et sue maiestatis insigniri sigillo* (É.-É. MOREL, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, t. 1, Montdidier, 1904, p. 75-76, n° 3). Par ailleurs, la présence de l'*écheté* de Vermandois implique qu'il date de l'époque du mariage de Renaud II avec Adèle de Vermandois († vers 1124), contracté vers 1105 (H. DE LUÇAY, *Le comté de Clermont en Beauvaisis. Études pour servir à son histoire*, Paris, 1878, p. 12).
- (e) B. BEDOS-REZAK, « L'apparition... », p. 25. – N. CIVEL, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, 2006, p. 255, note 24.

Coucy (Enguerran II, seigneur de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée au-dessus de sa tête presque à l'horizontale, et tient de la main gauche un grand bouclier en amande chargé d'un *chevronné*. Le champ est bordé d'un double filet.
Légende : [+ SIG]ILL[VM INGE]LRAN[NI DE] CO[CEIACO].
Diamètre : 50 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte d'Enguerran II pour Clairvaux : Troyes, AD Aube, 3 H 107 (éd. L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, Paris, 2004, p. 48-49, n° 20).
- (c) AN, Champagne, n° 407.
- (d) L'acte de Clairvaux n'est pas daté ; sa chronologie se confond avec celle de la carrière d'Enguerran II (1132-1147). D. Barthélemy a repéré onze chartes données par Enguerran à partir de 1139, qui annoncent d'emblée son sceau : D. BARTHÉLEMY, *Les deux âges...*, p. 102.
- (e) L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes...*, p. 612, n° 36.

GLOUCESTER (Robert, comte de)

- (a) *Type* : lion passant à droite, à la tête présentée de face, derrière lequel apparaît une plante (l'arbre de Jessé ?).
Légende : + SIGILLVM <ROBERT> GLOENCESTRIE CONSVLIS.
Diamètre : 75 mm.
- (b) Aucune empreinte du sceau de Robert n'est conservée, mais il est certain que son fils Guillaume en réutilisé la matrice après avoir fait changer le prénom de la légende. Une seule empreinte de cette matrice retouchée existe encore, appendue à un acte de [c. 1150-1166] pour Robert fitz Swein : R.B. PATTERSON, *Earldom of Gloucester charters. The charters and scribes of the Earls and Countesses of Gloucester to A.D. 1217*, Oxford-New York, 1973, p. 82, n° 77.
- (c) Néant.
- (d) Aucun indice ne permet de déterminer à quel moment de la carrière de Robert comme comte de Gloucester (1121-1147) cette matrice a été gravée. Un acte daté de 1132 annonce le sceau de Robert, mais il s'agit d'une copie de cartulaire et le formulaire diplomatique a été manifestement modernisé (ce que l'éditeur n'a pas vu) : *ibid.*, p. 146, n° 156.
- (e) *Ibid.*, p. 24 et pl. XXXI, ill. A. – D. CROUCH, *The image...*, p. 224. – M. ARCHIBALD, « The lion coinage of Robert Earl of Gloucester and William Earl of Gloucester », dans *British numismatic journal*, t. 71, 2002, p. 71-86, à la p. 73. – N. VINCENT, « The seals of King Henry II and his court », dans *Seals and their context in the Middle Ages*, éd. P. SCHOFIELD, Oxford, 2015, p. 7-33, à la p. 19.

GUISE (Bouchard, seigneur de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, cabré. Le cavalier porte un grand casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, à la verticale, un bouclier en amande chargé en son centre d'une aigle inscrite dans un médaillon, et décoré d'un motif en losanges dans sa partie inférieure.
Légende : + SIGNVM BVRCHARDI DE GVSIA.
Diamètre : 52 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1155 pour Saint-Martin de Laon : Laon, AD Aisne, H 929.
- (c) AN, Picardie, n° 369.
- (d) La facture de la figure équestre invite à dater ce sceau du début de la carrière de Bouchard (c. 1130-1156), en dépit de la date tardive de l'empreinte conservée. Le type à gauche, avec un bouclier présenté verticalement, est fort ancien ; il caractérise plutôt des sceaux équestres de première génération, et ne se rencontre d'ailleurs plus après les années 1130-1140, si ce n'est sur quelques matrices qui reprennent des modèles anciens. Le port latéral du bouclier est lui aussi archaïsant (à partir des années 1120, la mode est plutôt de figurer le bouclier face au cavalier). Le casque « en entonnoir » rappelle celui du premier sceau de Raoul I^{er} de Vermandois. De façon générale, ce sceau n'a rien à voir avec le modèle diffusé par le comte de Flandre Thierry d'Alsace au début des

années 1130, dont se ressentent par exemple les types d'Ives II de Nesle et Raoul de Vermandois (second sceau), qui datent du début des années 1140.

- (e) [N.], « Bertaignemont, commanderie de templiers », dans *La Thiérache. Recueil de documents*, t. 2, Vervins, 1872, p. 131-138, à la p. 133. – L. BOULY DE LESDAIN, « Études héraldiques sur le XII^e siècle », dans *Annuaire du Conseil héraldique de France*, t. 20, 1907, p. 185-244, à la p. 204. – D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23.

HERTFORD (Gilbert de Clare, comte de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à droite, au pas de majesté. Le cavalier brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre son torse, un bouclier triangulaire chargé d'un *chevronné*.
Légende : + [SIGI]LLVM CO[MI]TI[S] [...]E [...]ORDIE.
Diamètre : environ 80 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de [1146-1148] pour Gervais de Cornhill : Kew, National Archives, Duchy of Lancaster charters, 27/47. – Dessin (XVII^e siècle) d'une empreinte jadis appendue à un second exemplaire du même acte : L.C. STENTON et D.M. STENTON, *Sir Christopher Hatton's book of seals*, Oxford, 1950, p. 58-59, n° 84.
- (c) Londres, British Library, Seal cast collection, n° LXXVIII/63 ; Cardiff, National Museum of Wales, Welsh seals, n° 12171.
- (d) Ce sceau est probablement contemporain de la nomination de son propriétaire comme comte de Hertford en 1138. C'est en effet une copie presque exacte du premier sceau du roi d'Angleterre Étienne (P. BONY, *Un siècle...*, pl. VII, n° 36), qui dut être remplacé après la bataille de Lincoln (1141). On voit mal pourquoi Gilbert aurait imité ce modèle royal à une date postérieure à son abandon dans des circonstances si particulières. Le style suggère également un rapprochement avec le premier sceau de Galeran II de Meulan (*ibid.*, pl. VII, n° 32), remplacé en 1139 par le second type armorié.
- (e) W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue of seals in the Department of manuscripts in the British Museum*, t. 2, Londres, 1892, p. 267, n° 5833 (d'après un moulage ; confusion avec le sceau de Gilbert Strongbow, comte de Pembroke). – J.H. ROUND, « The Introduction of armorial bearings into England », dans *Archaeological journal*, t. 51, 1894, p. 43-48, à la p. 46. – L.C. STENTON et D.M. STENTON, *Sir Christopher...*, p. 59. – R.H. ELLIS, *Catalogue of seals in Public Record Office. Personal seals*, t. 2, Londres, 1981, p. ***, n° P 1200. – D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23. – D.H. WILLIAMS, *Catalogue of seals in the National Museum of Wales*, t. 1, Cardiff, 1993, p. 61, n° W 333 (d'après un moulage ; même confusion que chez W. de Gray Birch).

MEULAN, voir WORCESTER.

NESLE, voir SOISSONS.

PEMBROKE (Gilbert Strongbow de Clare, comte de)

- (a) *Type* : sceau double. Face 1 : type équestre de guerre à droite, au galop ; le cavalier porte un casque conique à nasal ; il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre son torse, un bouclier triangulaire apparemment non armorié. Face 2 : type pédestre ; un homme portant une coiffe arrondie (?) et un manteau long marche vers la droite ; il tient de la main droite une lance pointée vers l'avant, à l'horizontale, et de la main gauche, ramené contre son corps, un long bouclier en amande chargé d'un *chevronné*.
Légende : + SIGILLVM COMITIS GILBERTI FILII GILBERTI DE PENBROC / SIGILLVM COMITIS GILBERTI FILII GILBERTI.
Diamètre : 75 mm.
- (b) Gravure du XVII^e siècle : E. BYSSHE, *Nicolai Uptoni De studio militari libri quatuor, Iohan. de Bado Aureo Tractatus de armis, Henrici Spelmanni Aspilogia*, Londres, 1654, Notes (*In Nicholaum Uptonum notae*), p. 89. – Dessins du XVII^e siècle : Londres, British Library, Ms. Lansdowne 203, f. 15v, et Ms. Harley 2044, f. 94b. – Empreinte unique du sceau de Gilbert réutilisé par son fils Richard, appendue à un acte de [1148-1170] pour l'abbaye de Biddlesden : San Marino (Californie), Huntington Library, Stowe Collection, Grenville evidences, box 1. Selon A.R. Wagner, seule la face pédestre de la matrice de Gilbert a été reprise par son fils, mais rien n'empêche de penser que ce dernier en a également récupéré la face équestre.
- (c) Néant.

- (d) Le dessin du Ms. Lansdowne accompagne la transcription d'un acte relatif à la même transaction que celle dont traite la charte de Gilbert, comte de Hertford, pour Gervais de Cornhill, qui a été datée de [1146-1148] : L.C. STENTON et D.M. STENTON, *Sir Christopher...*, p. 59.
- (e) J.H. ROUND, « The Introduction... », p. 44-45. – A.R. WAGNER, « A seal of [Richard] Strongbow in the Huntington Library », dans *The antiquaries journal*, t. 21, 1941, p. 128-132. – D.L. GALBREATH et L. JÉQUIER, *Manuel du blason*, p. 23.

RODEZ (Hugues ou Uc I^{er}, comte de)

- (a) *Type* : Aigle essorante.
Légende : + SIGILLVM VG[ONIS COMIT]IS RVTENENSIS.
Diamètre : 59 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte pour l'église Saint-Amans de Rodez : Rodez, AD Aveyron, 3 G 315 A (éd. A. BONAL, *Histoire des évêques de Rodez*, éd. J.-L. RIGAL, t. 2, Rodez, 1938, p. 468).
- (c) Néant.
- (d) Pas d'autre élément chronologique que l'empreinte de 1140.
- (e) M. DE FRAMOND, « Sceaux du Rouergue antérieurs à 1515 », dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, Paris, 1980, p. 63-70, à la p. 67. – ID., *Sceaux rouergats du Moyen Âge. Étude et corpus*, Rodez, 1983, p. 23, 74, 79 et p. 116, n° 1. – ID., « Les armoiries de la Maison d'Armagnac », dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 64, 1994, p. 73-90, à la p. 75.

Roucy (Hugues Cholet, comte de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à gauche, au galop. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée, levée à la verticale derrière lui, et tient de la main gauche un bouclier en amande à umbo, porté verticalement contre le torse, chargé de petites plantes de choux disposées en orle. Le champ est semé de trois étoiles.
Légende : + HVGO DEI GR(ati)A COMES ROCEIENSIS.
Diamètre : 55 mm.
- (b) Dessin (XVIII^e siècle) d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1149] pour Saint-Thierry de Reims : Paris, BNF, Collection de Champagne, t. 40, f. 41r (acte original : Reims, AD Marne, 13 H 36, n° 2). – Empreinte appendue à un acte de 1154 pour l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne : Luxembourg, Archives nationales, Abbaye de Saint-Hubert, A-XLI-1-7 (éd. G. KURTH, *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne*, t. 1, Bruxelles, 1903, p. 117-118, n° 92).
- (c) AGR, n° 5294.
- (d) Le sceau est annoncé dans un acte comtal de 1147 : P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. 1/1, Paris, 1839, p. 318-320, n° 95.
- (e) Néant.

SAINT-POL (Hugues III Candavène, comte de)

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au galop. Le cavalier est nu-tête. Il brandit de la main droite une épée, levée derrière lui, et tient de la main gauche, contre le torse, un long bouclier en amande. Cinq gerbes d'avoine dans le champ : une devant le cheval et quatre entre ses pattes.
Légende : SIG(illum) HVGONIS [...]SDA[...].
Diamètre : 60 mm.
- (b) Gravure (XVIII^e siècle) d'une empreinte jadis appendue à un acte de [1127-1129] pour l'abbaye Saint-Sylvin d'Auchy-les-Moines : L. BÉTENCOURT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sylvin d'Auchy-en-Artois*, s.l., [1788], p. 31 (original : Arras, AD PDC, 2 H 2, n° 10 ; éd. J.-F. NIEUS, *Les chartes des comtes de Saint-Pol (XI^e-XIII^e siècles)*,

Turnhout, 2008, p. 88-90, n° 5). – Quatre empreintes tirées de la matrice réutilisée par Enguerran Candavène : voir *ibid.*, p. 63, n° 2.

- (c) AN, Flandre, n° 285 ; AN, Artois, n° 69 (actes d'Enguerran Candavène).
- (d) Pas d'autre élément chronologique que l'acte de [1127-1129].
- (e) *Bibliogr. sélective* : D.L. GALBREATH et L. JEQUIER, *Manuel du blason*, p. 30-31. – M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 305 et 307. – D. CROUCH, *The image...*, p. 225. – P. BONY, *Un siècle...*, p. 26 et pl. IX, n° 49. – J.-F. NIEUS, *Un pouvoir comtal entre France et Flandre : Saint-Pol, 1000-1300*, Bruxelles, 2005, p. 130-134. – *Id.*, « L'avoine des Candavène. Retour sur l'emblème des comtes de Saint-Pol et la naissance des armoiries », dans *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde*, t. 52, 2006, p. 191-212, aux p. 199-201. – *Id.*, *Les chartes...*, p. 63, n° 1-2, et p. 77.

Soissons (Ives II de Nesle, comte de)

- (f) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, à l'arrêt. Le cavalier porte un casque arrondi. Il brandit de la main droite une épée, levée au-dessus de l'épaule, et tient de la main gauche, contre le torse, un bouclier triangulaire (à umbo ?) chargé d'un *fascé*.
Légende : + SIGILLVM IVONIS COMITIS SVSESSIONENSIS.
Diamètre : 70 mm.
- (g) Dessins (XVII^e siècle) de deux empreintes jadis appendues à des actes de 1156 et 1168 pour l'abbaye de Longpont : Paris, BNF, lat. 5470, p. 166 et 197. – Empreinte appendue à un acte de 1172 pour l'abbaye de Prémontré : Amiens, AD Somme, 20 H 1 (éd. W.M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e s.)*. *Leurs chartes et leur histoire*, t. 2, Paris, 1971, p. 132-133, n° 58).
- (h) AN, Picardie, n° 33.
- (i) Une empreinte jadis appendue à un acte de 1146 est connue par une description (*ibid.*, p. 45-47, n° 16). Un acte de 1142 annonce déjà le sceau d'Ives II (*ibid.*, p. 37, n° 9).
- (j) B. BEDOS-REZAK, « L'apparition... », p. 26 ; P. BONY, *Un siècle...*, p. 29 et pl. XI, n° 61.

VERMANDOIS (Raoul I^{er}, comte de)

Premier type (réutilisé par Raoul II à partir de 1154)

- (a) *Type* : équestre de guerre à la lance, à droite, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfalon à trois flammes chargé d'un *échiqueté* à neufs carreaux, et de la main gauche un bouclier vu de l'intérieur.
Légende : + SIGILLVM RADVLFV COMITIS VIROMANDENSIVM.
Diamètre : 80 mm.
- (b) Deux empreintes, appendues l'une à un acte non daté pour Saint-Victor de Paris (Paris, AN, S 2072, n° 13 ; partielle), l'autre à un acte de [1139-1141] pour Guillaume, fauconnier comtal (Northampton, Northamptonshire Record Office, Montagu of Boughton deeds, Box 7, n° 3/1 ; presque complète, mais érodée ; N. Vincent m'a amicalement transmis une photographie de ce document). – Une troisième empreinte, partielle, est appendue à un acte de Raoul II pour l'abbaye de Clairvaux : Troyes, AD Aube, 3 H 109 (éd. L. VEYSSIERE, *Recueil des chartes...*, p. 159, n° 129). – Bon dessin, réalisé pour Gaignières, d'une empreinte complète fixée à un acte de Raoul II pour l'abbaye d'Ourscamp : Paris, BNF, ms. fr. 20370, p. 59 (voir H. PINOTEAU, « Les origines de l'héraldique capétienne », dans *Vingt-cinq ans d'études dynastiques*, Paris, 1982, p. 64-99, à la p. 79, fig. 10).
- (c) AN, Archives nationales, n° 1010 (acte de Raoul I^{er}) ; AN, Champagne, n° 131 (acte de Raoul II).
- (d) Dom Grenier a décrit au XVIII^e siècle une empreinte appendue à un acte de 1126 pour Saint-Barthélemy de Noyon : Paris, BNF, Collection de Picardie, t. 255, f. 146r-v, et Collection Moreau, t. 52, f. 108r (sceau montrant « un chevalier avec son harnais de mailles et un casque en pointe, tenant le pennon à trois banderolles ou queues, chargé ainsi : # »). – Le sceau de Raoul I^{er} est également annoncé dans deux actes de 111[4] et 1120 : W.M. NEWMAN et M.A. ROUSE, *Charters of St-Fursy of Péronne*, Cambridge (Mass.), 1977, p. 26-27, n° 7 (la copie éditée porte la date de 1110 ; il faut probablement lire 1114, comme le voudrait l'indiction, car Raoul I^{er} était sans doute encore mineur en 1110) ; C. HÉMERÉ, *Augusta Viromanduorum vindicta et illustrata*, Paris, 1643, Preuves, p. 39-40.

- (e) *Bibliogr. sélective* : D.L. GALBREATH et L. JEQUIER, *Manuel du blason*, p. 23. – M. PASTOUREAU, *Traité...*, p. 31. – B. BEDOS-REZAK, « L'apparition... », p. 25. – H. PINOTEAU, « Les origines... », p. 66-67, 79 et 82. – D. CROUCH, *The image...*, p. 222. – P. BONY, *Un siècle...*, p. 25 et pl. V, n° 24. – L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes...*, p. 612, n° 52. – *La France romane au temps des premiers capétiens (987-1152)* [catalogue d'exposition : Paris, Musée du Louvre, 10 mars-6 juin 2005], Paris, 2005, p. 79, n° 28 A (M.-A. Nielen).

Second type

- (a) *Type* : équestre de guerre à l'épée, à droite, au pas (?). Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il tient de la main droite, levée derrière lui, et de la main gauche un bouclier triangulaire porté contre le torse, chargé d'un *échiqueté*.
Légende : détruite.
Diamètre : 70 mm.
- (b) Empreinte unique, appendue à un acte de 1146 pour l'abbaye de Prémontré : Amiens, AD Somme, 20 H 9, n° 2.
- (c) AN, Picardie, n° 38.
- (d) Pas d'autre élément chronologique que l'empreinte de 1146.
- (e) *Bibliogr. sélective* : B. BEDOS-REZAK, « L'apparition... », p. 25. – M. PASTOUREAU, *Traité...*, p. 31. – P. BONY, *Un siècle...*, p. 25 et pl. IX n° 45. – N. CIVEL, *La fleur...*, p. 268-269 et 497.

WORCESTER (Galeran II, comte de Meulan et de)

- (a) *Type* : sceau double. Face 1 (Worcester) : équestre de guerre à la lance, à droite, au pas de majesté. Le cavalier porte un casque conique à nasal et un surcot chargé d'un *échiqueté*. Il tient de la main droite, posée à l'épaule, une lance munie d'un gonfanon à trois flammes chargé d'un *échiqueté*, et de la main gauche un bouclier triangulaire à umbo porté contre le torse, lui aussi chargé d'un *échiqueté*. Le tapis de selle est orné de même. Face 2 (Meulan) : équestre de guerre à l'épée, à droite, cabré. Le cavalier porte un casque conique à nasal. Il brandit de la main droite une épée levée derrière lui, et tient de la main gauche un bouclier triangulaire à umbo porté contre le torse (non armorié). Le tapis de selle est chargé d'un *échiqueté*.
Légende : + SIGILLVM GVALERANNI COMITIS WIGORNIE / + SIGILLVM GVALERANNI COMITIS MELLENTI.
Diamètre : 90 mm.
- (b) Quatre empreintes complètes conservées, appendues à des actes de [1139-1140], [1141], [1141-1146] et [1138-1152] : voir la pré-édition des actes de Galeran II par D. CROUCH, *The charters of English and Norman magnates : 1070-1300*, en ligne : <http://www.hull.ac.uk/mhsc/charters>, dernière consultation le 7 août 2015).
- (c) AN, Archives nationales, n° 715.
- (d) Il s'agit d'une seconde matrice de Galeran II, gravée en 1139 ou 1140 après sa nomination comme comte de Worcester par le roi Étienne : E. KING, « Waleran, Count of Meulan, Earl of Worcester (1104-1166) », dans *Tradition and change. Essays in honour of M. Chibnall*, éd. D. GREENWAY, C. HOLDSWORTH et J. Sayers, Cambridge, 1985, p. 165- 181, aux p. 167-168.
- (e) *Bibliogr. sélective* : W. DE GRAY BIRCH, *Catalogue...*, t. 2, p. 245, n° 5666. – J.H. ROUND, « The Introduction... », p. 47. – G.H. WHITE, « The Beaumont seals in the British Library catalogue », dans *Notes & Queries*, 11^e sér., t. 151, 1926, p. 111-114, à la p. 112. – D.L. GALBREATH et L. JEQUIER, *Manuel du blason*, p. 23. – E. KING, « Waleran... », p. 167-168 et ill. 4. – D. CROUCH, *The Beaumont twins...*, p. 211. – ID., *The image...*, p. 226-227. – M. PASTOUREAU, *Traité...*, p. 31. – P. BONY, *Un siècle...*, p. 26 et pl. VIII, n° 40-41. – D. CROUCH, « The historian... », p. 31. – N. CIVEL, *La fleur...*, p. 266-268.